

# Rapport annuel



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

2010

## 2011: Exploiter les synergies

L'année 2010 a été marquée par des changements et un repositionnement au sein de la Fédération sportive suisse de tir (FST). Rétrospectivement, on constate que cette année-là a exigé beaucoup d'engagement et de persévérance de la part du Comité, des collaboratrices, des collaborateurs du Secrétariat général et des fonctionnaires de la FST. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir réussi une belle année pleine de nombreuses satisfactions.



*Dora Andres, Présidente de la Fédération sportive suisse de tir*

## FFT 2010, Région Aarau

La 56<sup>e</sup> Fête fédérale de tir a eu lieu du 18 juin au 18 juillet 2010 dans la région d'Aarau. En remontant l'histoire de la «Fédérale», nous constatons, après les Fêtes de 1824, 1849 et 1924, que cette manifestation de tir très populaire a eu lieu pour la quatrième fois dans la région d'Aarau. Le développement des besoins en infrastructure montre l'importance des changements intervenus, notamment le nombre de cibles nécessaires pour une telle fête. Ainsi, en 1824, on tirait sur 17 cibles, en 1849 sur 59 et en 1924, on utilisait déjà 220 cibles. Lors de la «Fédérale», en 2010, les concours se sont déroulés sur 280 cibles au total.

La famille suisse des tireuses et des tireurs a pu vivre dans la région d'Aarau une Fête fédérale de tir 2010 très réussie, bien organisée et avant tout sans accident à déplorer. L'accueillant Centre de fête a une fois de plus constitué le lieu névralgique des rencontres, de la subsistance, de la convivialité, du maintien des contacts et des amitiés.

Près de 42'000 tireuses et tireurs ont pris part à la Fête fédérale de tir 2010. Hélas, une fois de plus, toutes les Sociétés de tir n'ont pas participé à la «Fédérale». Par ailleurs, nous

constatons une diminution de la participation de l'ordre de 17 % par rapport à celle de Frauenfeld, en 2005. Il convient maintenant d'analyser à tous les échelons les raisons de cette régression et d'en tirer les conclusions. Au mois d'avril 2010, en acceptant la candidature présentée, la Conférence des présidents de la FST a confié l'organisation de la Fête fédérale de tir 2015 au canton du Valais. Le Comité d'organisation est dirigé par le Conseiller national Christoph Darbellay.

## 50<sup>e</sup> Championnat du monde de tir ISSF 2010, à Munich

Presque «devant notre porte», le 50<sup>e</sup> Championnat du monde de tir ISSF a eu lieu au cours de l'été 2010, à Munich. De bons à très bons résultats ont permis aux athlètes de l'élite suisse d'obtenir des classements olympiques et non olympiques. En remportant la médaille de bronze, Annick Marguet a assuré à la Suisse la première quote-place en vue des Jeux olympiques d'été 2012, à Londres. Pour sa part, Bettina Bucher est devenue de façon magistrale Championne du monde de la discipline non olympique Fusil 300m.

## Lukas Grunder élu meilleur athlète suisse 2009 de la Relève

Dans l'ambiance festive de la Salle des chevaliers du Château de Lenzbourg, l'Aide sportive suisse a distingué Lukas Grunder en l'élevant au rang de meilleur athlète suisse 209 de la Relève. C'est notamment Reto Götschi, le Champion du monde de bob en 1997 qui a honoré le tireur. Lukas Grunder a fait fureur en remportant, en 2009 précisément, trois médailles d'or au Concours individuel et deux médailles d'or aux Concours par équipe lors des Championnats d'Europe Juniors, ainsi que d'autres excellents classements. Lukas Grunder représente dès lors notre grand espoir sur la scène internationale du sport de tir.

De manière très réjouissante, nous pouvons relever un intérêt croissant pour la formation et la promotion de la Relève. L'introduction d'une partie polysportive aux Journées de la jeunesse de la FST s'est soldée par un

### TABLE DES MATIÈRES

<b>Le mot de la présidente</b>	<b>01</b>
<b>Division Fusil 300m</b>	<b>02</b>
<b>Division Carabine 10/50m</b>	<b>05</b>
<b>Division Pistolet</b>	<b>07</b>
<b>Service Formation/ Promotion de la Relève/Juges</b>	<b>08</b>
<b>Centre de compétences/ Sport d'élite</b>	<b>10</b>
<b>Centre de compétences Organe de publication officiel</b>	<b>12</b>
<b>Commission disciplinaire et de recours</b>	<b>13</b>
<b>Musée suisse du tir</b>	<b>14</b>
<b>Directeur et Secrétariat général</b>	<b>15</b>
<b>Finances</b>	<b>16</b>
<b>Commission de gestion</b>	<b>16</b>
<b>Service Infos/Médias/ Marketing/Sponsoring</b>	<b>17</b>
<b>In Memoriam 2010</b>	<b>19</b>
<b>Assemblée des délégués 2010</b>	<b>22</b>
<b>Comité 2011</b>	<b>33</b>
<b>Présidents d'honneur et Membres d'honneur</b>	<b>34</b>
<b>Droit de représentation</b>	<b>37</b>
<b>Adresses</b>	<b>38</b>
<b>Délais 2011</b>	<b>43</b>



succès et peut être considérée comme très positive. Malgré les incertitudes dues à la situation financière de la Fédération, nous devons concéder au cours des années à venir des investissements ciblés dans le domaine de la formation et de la promotion de la Relève. Ces investissements doivent être considérés comme un signe encourageant pour l'avenir de notre sport. En 2011, une collaboration plus étroite est prévue dans le domaine de la formation J+S avec les tireurs à l'arbalète et à l'arc qui accèdent, au mois de mars 2011, au Groupe d'utilisateurs 1 J+S, sous l'assistance et la direction du Service Tir de la FST. La FST est convaincue que des synergies correspondantes et existantes pourront ainsi être mises à profit, sans oublier qu'il y a encore d'autres domaines dans lesquels une réunification avantageuse de synergies pourrait avoir des effets positifs pour tous les participant(e)s.

### Année européenne du bénévolat 2011

L'année du bénévolat 2011 a été proclamée par l'Union européenne, afin de mettre en lumière l'immense valeur que constitue le bénévolat pour notre société. En Suisse également, l'année du bénévolat 2011 sera célébrée. La Fédération sportive suisse de tir peut, elle aussi, compter sur le dévouement des «auxiliaires» bénévoles, hommes et femmes. Toutes celles et tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, apportent bénévolement leur soutien au Sport de tir suisse y contribuent du fond du cœur et sans intérêt lucratif. Leur récompense, c'est la joie et l'estime des spectatrices, des spectateurs, des tireuses et des tireurs participant aussi aux nombreuses manifestations de tir. Nous leur devons à la fois toute notre reconnaissance et notre vive gratitude.

Beaucoup d'affaires se sont déroulées comme nous l'avions prévu; mais bien des choses auraient pu être mieux faites. C'est ainsi que nous apprenons

des échecs et des erreurs afin de trouver les meilleures solutions pour le bien-être de nos membres.

L'année 2011 vient de débiter. Mais nous pouvons déjà augurer que d'importantes décisions politiques pour le Sport de tir seront prises au cours de cette année. L'année écoulée a été marquée par la campagne contre l'initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes». Dans le cadre du Sport de tir suisse, le sport populaire joue un rôle important. Nombreux sont les tireuses et les tireurs qui exercent leur sport avec une arme d'ordonnance et sont au fond touchés par cette initiative qui limite par trop la pratique de leur sport. C'est la raison pour laquelle la FST a toujours soutenu la campagne contre l'initiative en s'engageant pour le maintien sans restriction du Sport de tir suisse.

«Exploiter les synergies» est donc la devise de l'année 2011. Par cette devise, nous poursuivons notre collaboration avec toutes les Sociétés cantonales de tir, les Sous-Fédérations et les Associations membres et affiliées. Il en ira de même également avec les organisations partenaires: Swiss Olympic, le service SAT (activités hors du service) et toutes les autres associations ou fédérations avec lesquelles la FST entretient une étroite collaboration.

L'avenir de notre sport paraît incertain. Nous devons nous préparer à tous les développements imaginables et nous rendre compte que nous avons les moyens de les infléchir. Il s'agit donc, avec bon sens et mesure, de veiller à ce que nous puissions poursuivre la pratique du Sport de tir sans restrictions inutiles et à des coûts supportables.

Je vous remercie toutes et tous, vous qui, aux différents échelons, vous engagez et soutenez le Sport de tir dans notre pays, aux différents échelons. Nos engagements visent à maintenir un beau et exigeant sport; ils doivent

garantir aux futures générations qu'elles pourront encore avoir de la joie et du plaisir à fréquenter les stands de tir.

*Dora Andres,  
Présidente de la Fédération  
sportive suisse de tir*

### Division Fusil 300m (DF-300m)

Chef de la Division Fusil 300m:  
Daniel Siegenthaler

### Généralités

L'année 2010 a été marquée par le raffermissement et la consolidation de la confiance avec la base des tireurs. Les derniers postes vacants au sein de la Division Fusil 300m ont été repourvus et les charges de travail ont été réparties parmi les responsables. En raison d'une pression financière de plus en plus forte, les concours de la Fédération ont été soumis à une analyse approfondie. Les exigences de la Commission de contrôle pour des concours financièrement neutres à court terme demandent, sans sponsoring correspondant, une réévaluation des prix et des prestations. La décision de savoir s'il convient de renoncer aux traditionnelles remises de médailles est à prendre par les organes compétents à la lumière d'une analyse de ce qui est souhaitable ou nécessaire. Avec le nouveau rythme de conduite prévoyant annuellement au maximum six réunions de travail de la Division, des économies ont bien été réalisées dans le domaine des ressources humaines, mais au détriment du flux d'information et en ralentissant les processus décisionnels, s'ils n'ont pas carrément été rendus impossibles. Les autorisations en tous genres, notamment les nombreuses autorisations relatives aux allègements de position traitées et délivrées au cours de cette année en vue de la Fête fédérale de tir, doivent rapidement parcourir la

voie hiérarchique, puis être traitées et décidées dans un laps de temps aussi utile et raisonnable que possible. Cet aspect ne peut être résolu par un travail faible et indépendant des chefs de ressorts secondés par un secrétariat professionnel. Les processus de travail routinier doivent à l'avenir faire l'objet d'un enregistrement par écrit afin de garantir une analyse de la situation présente et future d'un projet complexe ou pour en assurer la continuité sans perte de qualité lors d'un changement dans le domaine du personnel.

Le nombre des réclamations enregistrées au cours de l'année précédente a massivement été réduit. Avec la présence de nombreuses personnalités aux différentes finales et manifestations, spécialement lors de la Fête fédérale de tir, à Aarau, les abondantes discussions nous ont prouvé que nous sommes sur le bon chemin avec notre offre de compétitions. Les adaptations prévues à la suite d'une Fête fédérale de tir ont été achevées comme prévu en une année et sont prêtes à être mises en œuvre. L'élément de satisfaction de la clientèle et les vœux de la majorité ont été pris en considération pour toutes les adaptations, même si tous les souhaits n'ont pas été totalement satisfaits.

Le soutien professionnel apporté aux collaborateurs bénévoles par le Secrétariat Tir constituait une fois de plus un complément indispensable.

## Fêtes de tir

Selon le règlement, aucune Fête cantonale de tir ne peut avoir lieu durant l'année de la Fête fédérale de tir. Des 2'295 Sociétés de tir (ST) au Fusil 300m qui étaient actives au début de l'année, seules 1'810 sociétés, soit 79%, ont tiré le Concours des Sociétés de tir (CSOC) dans leur catégorie lors de la FFT 2010 à Aarau, au Championnat suisse des sections ou lors d'un autre Concours des sociétés et figu-

rent au classement. En comparaison avec l'année précédente qui a vu six Fêtes cantonales de tir et une Fête de tir régionale, on a dénombré 1'721 sociétés, soit 75%, ce qui veut dire que la FFT n'a pu motiver que 4% de ST en plus à y participer. Il est également intéressant d'observer la répartition des Sociétés absentes selon les catégories:

- Catégorie 1: 230 ST, 45 ST absentes = 2%
- Catégorie 2: 460 ST, 25 ST absentes = 5%
- Catégorie 3: 690 ST, 50 ST absentes = 7%
- Catégorie 4: 915 ST, 405 ST absentes = 44%

La sollicitation des structures linéaires et du Secrétariat Tir du SG par les questionnements directs de la base, c'est-à-dire le non-respect de la voie hiérarchique en passant directement par les spécialistes de la propre SCT, demande beaucoup de temps et peut entraver l'interprétation cohérente des changements, notamment lorsque ces derniers sont importants. En transmettant les demandes d'éclaircissement ou les propositions à la structure linéaire «interne», ce problème pourrait être désamorcé. La publication différée de Plans de tir validés en raison de changements réglementaires a été rattrapée jusqu'à la fin de l'année.

## Concours des sociétés (CompS)

Entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les règlements sur la CompS et le Championnat suisse de sections qui ont été révisés avec beaucoup de soins. Pour ces deux compétitions, des règlements différents existent et l'attribution des ST aux catégories a également été adaptée. Il ne reste plus qu'à voir si l'idée de la compétition sportive en deux ligues séparées selon le type d'armes (armes sportives et militaires) pour le Championnat suisse de sections pourra s'imposer. Une ap-

préciation ne sera pas possible avant deux ou trois années d'expérience.

## Championnat suisse de groupes (CSG-300)

Le CSG-300 mobilise à lui seul 24'000 participant(e)s et compte parmi les concours les plus prisés des tireuses et des tireurs au fusil. Il faut relever que le CSG-300 occupe une place très importante pour les tireuses et les tireurs de la Suisse entière. Au début de l'année, 4'663 groupes ont pris part au premier tour éliminatoire cantonal. Après ce dernier, 875 groupes ont pris part aux tours principaux dans toute la Suisse et en deux catégories d'armes. Pour la première fois au cours de l'année écoulée, le F ass 57/02 n'a plus été utilisé pour les manifestations B. Pendant les trois tours principaux, d'excellents résultats ont été obtenus. La centrale d'annonce a traité les 1'365 résultats de groupe au cours de trois week-ends. A chaque reprise, les listes de classement ont été publiées sur la page Web environ deux heures après la fin de la compétition. Le contrôle sans faille des licences a permis de découvrir quelques infractions qui ont été sanctionnées. Les contrôles effectués lors des concours dans les installations de tir n'ont donné lieu à aucune mise à l'ordre.

Pour les 56 groupes retenus, la finale s'est déroulée sans difficulté à Zurich, lors de laquelle un contrôle approfondi de l'équipement et du matériel a été effectué. L'engagement du jury a eu sur le déroulement du concours un effet apaisant. Un grand merci au jury et aux organisateurs pour leurs engagements très compétents.

## Concours individuels (CI)

Le déroulement du CI est basé sur les programmes de concours du Championnat suisse de groupes et offre un entraînement peu coûteux avec une belle série de distinctions-couronne. De nombreuses ST exploitent cette



possibilité pour atteindre un nombre élevé de participants. En 2010, 24'084 tireuses et tireurs au fusil (24'136 pour l'année précédente) et 4'892 au pistolet (5'114) y ont participé. Le coefficient de la distinction-couronne pour le fusil était de 70,05% et de 66,18% pour le pistolet. Cela donne un coefficient moyen de distinction-couronne de 69,80%, ce qui a permis de remettre l'insigne-couronne à 2'539 tireurs (12,62%). C'est la première fois que cette statistique englobe les résultats des Sociétés suisses de tir à l'étranger.

### Championnat suisse de sections (CSS)

Par rapport à l'année précédente et avec le concours de 17'300 tireuses et tireurs, la participation a été inférieure de 700 participant(e)s. La diminution a été enregistrée pour les tireuses et les tireurs au fusil, alors que pour les tireuses et tireurs au pistolet, une progression de 100 participant(e)s a été constatée. En tout 940 ST ont participé à la distance de 300m (-41 ST), 270 ST (-5) aux tirs au pistolet. Le coefficient de distinction a progressé de 0,7% à 74,3%. Pour les tireuses et tireurs au pistolet à la distance de 25m, ce coefficient a progressé de 0,3% à 78,4% et à la distance de 50m, il a régressé de 2,1% pour se fixer à 73,8%! Comme jusqu'à présent, le coefficient de distinction constitue en pourcentage environ les trois quarts du nombre des participant(e)s, se situant donc toujours au-dessus du coefficient des deux tiers souhaités.

La 18<sup>e</sup> finale du CSS s'est déroulée pour la neuvième reprise, et ce, pour la dernière fois, dans les installations régionales de tir de Buchs AG. Le 16 octobre 2010, lors d'une journée automnale pluvieuse, mais sans brouillard, les tireuses et les tireurs ainsi que leurs supporters ont pu suivre une finale intéressante, faite de fair-play et très bien organisée. Le nouveau Comité d'organisation de

cette finale des Sociétés réunies de tir de la commune de Thoun (VSGT), dirigé par le président du CO, Ueli Brügger, dispose avec «Guntelsey» des installations de tir modernes et parfaitement adaptées.

Nos sincères remerciements vont au Comité d'organisation, à la centrale d'annonce CSS et sur-tout à la centaine de fonctionnaires bénévoles ayant assuré l'excellente organisation de la dernière finale à Buchs.

Comme au cours de l'année précédente, quelques ST n'ont plus participé au CSS. Cette année toutefois, celles-ci ne pourront plus faire valoir que le règlement privilégierait les ST avec un grand nombre de membres de la catégorie J/JJ et B ainsi que par l'octroi du bonus de 2% des résultats non obligatoires. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et apporte des changements importants pour les catégories de fusil. Le CSS sera comme jusqu'à présent disputé au moyen de deux tours principaux et d'une finale.

L'attribution à la catégorie A et B (sport/ordonnance) est effectuée sur la base de la liste de classement des ST. Les éléments relatifs au programme de concours à 20 coups, à la participation uniquement avec la ST de base, à l'attribution du bonus pour les résultats non obligatoires et à la catégorie U20 ne sont pas évalués de manière séparée, mais y sont intégrés. Ces modifications entraîneront sans doute de nouvelles normes pour cette compétition sportive. Il ne reste qu'à espérer que la diminution du nombre de participant(e)s puisse être stoppée avec ces changements et que toutes les ST intègrent cette compétition importante à leur programme annuel afin d'apporter à ce nouveau règlement l'acceptation indispensable.

### Fête fédérale de tir (FFT)

En dépit des gros efforts fournis par les fonctionnaires, à tous les échelons, le nombre de participant(e)s n'a pas

pu être maintenu. Une régression de 10'000 participants pour les deux types d'armes confondus était attendue. Cinq cantons avec la plus grande diminution en constituent la moitié. A partir de la situation présente, le maintien du nombre de participant(e)s devrait être réaliste et possible. Les installations permettant le tir avec les deux types d'armes peuvent aider à stimuler la participation des tireuses et des tireurs. Les concours de groupes avec des participant(e)s émanant d'autres sociétés sportives et des autorités locales augmentent l'attrait de la FFT en tant que manifestation populaire. Les catégories J et JJ représentant 15% des participant(e)s sont un gage réjouissant pour l'avenir. Il faut réussir à maintenir la participation à tous les échelons du Sport de tir. Après avoir sondé les chefs de campagne, le nouveau matériel publicitaire semble être bien accepté. Introduit depuis longue date, les mesures de sécurité, les contrôles des armes et des accès ont prouvé leur efficacité. Il faut poursuivre l'assistance personnalisée dispensée aux nouveaux arrivant(e)s par les maîtres de tir autorisés. Les nombreux tireuses et tireurs hors ST participant à la FFT permettent d'apprécier le degré de soutien que la population accorde au Sport de tir. Il convient de tout mettre en œuvre pour conserver ce précieux «goodwill» de la population envers la FFT, notamment en l'abordant avec un programme-cadre attrayant.

### Cible campagne (Ccamp)

Pour la deuxième fois et par une météo affectant le début de la manifestation, la Ccamp (en remplacement du Feldschlösschenstich) a été organisée sans difficulté. La nouvelle procédure d'inscription par le biais de la page Web et le talon d'inscription intégré au journal TirSuisse n'ont pas encore été assimilés par tous les fonctionnaires. Malgré cela, 1'144 au fusil et 253 au pistolet se sont annoncées pour la





Ccamp. Sur les plus de 16'000 passes principales et 1'500 passes consécutives, en tout 83% des participant(e)s ont été distingués avec l'insigne-couronne. La plupart des 48 Juniors et des 300 tireurs d'élite participants au fusil ainsi que les 24 Juniors et 66 tireurs d'élite au pistolet ont accepté l'invitation de disputer la finale dans les installations de tir Röti. La discipline exigée en matière d'annulation des ayants droit à la participer à la finale s'est bien améliorée. Sous la direction du Comité d'organisation local expérimenté, la finale s'est déroulée sous une forme légèrement adaptée. Les finalistes, hommes et femmes, se sont distingués par d'excellents résultats et un esprit sportif très fair-play. A l'avenir, la Ccamp aura à nouveau lieu comme d'habitude. La FST est en quête d'un sponsor qui souhaite apporter son soutien au Sport de tir et assurer une publicité plus large à cette manifestation.

### Jeunes tireurs et adolescents

Par rapport à l'année précédente, 2,8% des tireuses et tireurs Juniors ont suivi le cours. Au total, 9'403 participant(e)s ont été formés au sein des ST afin de contrecarrer la diminution de la participation. Cependant, leur intégration aux ST pose problème. Pour de raisons financières ou encore liées aux résultats, les ST renoncent souvent à faire participer les Jeunes tireuses et tireurs aux fêtes de tir. Cette façon de penser s'avère clairement contre-productive.

Relevons également que 30% commencent le cours, mais ne peuvent pas satisfaire aux résultats exigés pour le réussir. Dans ce domaine, beaucoup de travail reste à faire. Avec l'enregistrement des résultats dans le système AFS, le chef du ressort J+S devra à l'avenir procéder à des évaluations encore plus détaillées afin de reconnaître et d'éliminer les lacunes. La formation des Jeunes tireuses et tireurs doit être

intensifiée, mais cela ne doit pas avoir lieu au détriment des cours pour Jeunes tireurs.

Pour les Jeunes tireurs et les adolescents, la comparaison des résultats du Championnat suisse de groupes est très éloquent. Les 90 meilleurs groupes de Jeunes tireurs et les 30 meilleurs groupes d'adolescents ont indubitablement démontré leur savoir-faire lors de la finale à Zurich. La possibilité de participer à la Cible JU+VE n'est pas encore suffisamment exploitée au sein des ST et lors des cours de Jeunes tireurs notamment. Au moyen de cette compétition, l'orientation sportive dans les cours de Jeunes tireurs et de la Relève peut être réalisée de manière optimale.

### Ressources humaines et organisation de la Division

Les structures de la Division Fusil 300m sont optimales pour le déroulement du travail. Les chefs de ressort bénévoles directement intégrés aux concours de la Fédération établissent un lien direct avec la base et les ST. La quantité énorme de données à traiter en quelques heures seulement après la fin des compétitions n'a pu être transcrite qu'avec beaucoup de cœur à l'ouvrage et un enthousiasme à toute épreuve. En s'érigeant en hotline pour les ST durant presque 24 heures sur 24, les deux centres professionnels d'annonce externes pour la Ccamp et le CSS ont apporté une décharge incontournable. La collaboration avisée de Philippe Lüthy, préposé au secrétariat Tir, à Lucerne, a rendu possible le règlement des travaux administratifs en respectant les délais et en déchargeant les chefs de ressort et de division, lesquels assument leur fonction de manière bénévole.

### Remerciements

Dans une époque sans doute difficile, marquée par les mesures d'économie et la pression financière, la disponibi-

lité de reprendre une fonction bénévole n'est pas au premier plan. Mais malgré cela, tous les chefs de ressorts se sont mis sur les rangs lors de l'élection par la Conférence des présidents et ont brillamment été élus. Ils méritent notre vive gratitude pour leur réélection et leur précieux travail fourni tout au long de l'année. Un engagement en faveur du Sport de tir est un défi important et récompensé par la satisfaction de la clientèle. Sous cet angle, nous nous efforcerons de donner aussi, à l'avenir, le meilleur de nous-mêmes. Nos sincères remerciements à toutes et à tous, notamment aussi aux donateurs et sponsors pour leur généreux soutien et la confiance accordée.

---

### Division Carabine 10/50m (DC-10/50m)

Chef de la Division Carabine 10/50m:  
Andreas von Känel

### Généralités

Grâce à l'excellente collaboration avec des chefs de ressort et des chefs de concours compétents et engagés, les affaires à traiter ont été rapidement réglées et à satisfactions. Le précieux soutien du Secrétariat de la Division et du Secrétariat général a permis d'élaborer la documentation nécessaire dans le respect de la qualité et des délais. Il convient également de relever le généreux soutien des Concours de la Fédération par les sponsors, soit sous forme de prestations financières ou de dons en tous genres; sans leur soutien, il n'aurait sans doute pas été possible de maintenir les Concours de la Fédération au niveau actuel.

### Rétrospective

Pour approfondir et régler les affaires à traiter, sept réunions de Division ont été organisées. En respectant fidèlement la devise de la Division, soit «Tous les concours doivent se dérouler dans les délais et correspondre à un



niveau d'exigences élevé», les différentes manifestations de tir ont été préparées et organisées. La grande majorité des manifestations a correspondu aux exigences et s'est déroulé sans réclamation des participant(e)s. Pour les points nécessitant une décision, la discussion a toujours permis de trouver des solutions satisfaisantes. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs assumant leurs responsabilités à différents niveaux soient vivement remerciés de leur inlassable engagement.

### Concours de la Fédération

La baisse du nombre de participants aux concours de la Fédération se poursuit en dépit des différentes mesures mises en œuvre et le taux de couverture s'aggrave à vue d'œil. Par rapport à l'année précédente, les nombres de participations suivants ont été enregistrés:

- Tir populaire 10m: moins 19 passes;
- Tir populaire 50m: moins 2'970 passes;
- Concours des sociétés 10m: moins 3 sociétés et moins 57 participants;
- Concours des sociétés 50m: moins 1 société et moins 130 participants;
- Championnat de groupes 10m: moins 14 groupes (50 tireurs);
- Championnat de groupes 50m: moins 9 groupes (50 tireurs);
- Championnats de match décentralisés: Pistolet 10m = **plus 13** participants, Carabine 10m = **plus 2** participants; Carabine 50m = moins 2 participants, Fusil 300m = **plus 42** participants, Pistolet 25/50m = **plus 6** participants

Dans leur cadre habituel et à la satisfaction de tous les participants, les Championnats suisses Indoor Carabine et Pistolet 10m se sont déroulés pour la huitième fois dans la salle polyvalente agencée de manière universelle de la Place d'armes de Berne. Le Comité d'organisation très avisé dirigé par Walter Oesch a été

soutenu par les Tireurs sportifs de Morat. Les cibles électroniques de l'entreprise Polytronic ont une fois de plus fonctionné de manière très satisfaisante.

Les Championnats suisses Outdoor 25/50/300m Pistolet et Fusil se sont déroulés comme jusqu'à présent et à la satisfaction des 1'097 participants dans les installations de tir de «Guntelsey» de Thoune, qui, pour la circonstance, avaient été équipées de nouveaux matériaux de ciblerie. Le Comité d'organisation dirigé par Walter Oesch a été soutenu par les membres de la Réserve de personnel CISM, des Sociétés unies de tir de la commune de Thoune (VSGT), des chefs de stands civiles et militaires, des Samaritains et du personnel de la Protection civile de la Ville de Thoune.

Dans le domaine des tirs libres et comme au cours des années précédentes avec participation plutôt faible, moins de 10 manifestations de tir ont été proposées dans le domaine de la Carabine 10m. Avec un calendrier de tir très chargé dans le domaine de la Carabine 10m, il semble que les tireurs ne trouvent pas le temps pour participer à de telles manifestations. Par contre, dans le domaine de la Carabine 50m, 83 manifestations ont été annoncées, dont 1 fête de tir, 14 concours de match et 68 concours de sociétés. La fête de tir n'était pas une manifestation de grande envergure. Selon les dispositions du RTSp et sur la base du nombre de passes proposées, cette manifestation a néanmoins été intégrée à cette catégorie de manifestations. Environ la moitié des organisateurs de concours de sociétés ont pu renouer avec le nombre de participants de l'année précédente. L'autre moitié a dû accepter une régression de la participation. La tendance est plus favorable pour les concours de match (match couché). La popularité de ces manifestations augmente

d'année en année, tout comme le nombre des participants. On a également constaté que les passes de groupes traditionnelles à six coups sont de plus en plus remplacées par des programmes à huit ou même dix coups. D'une part, les tireurs aiment tirer un plus grand nombre de coups et d'autre part, les résultats obtenus offrent une meilleure sélection en vue du classement.

Pour la dernière fois dans sa composition de 15 membres, la Commission technique (CT) a siégé une seule reprise en août 2010. Elle a pris connaissance du rapport présenté par le Groupe de travail concernant les matchs de la Fédération C-10 et C-50. La conséquence qui en résulte est une nouvelle réglementation du contingentement. Les membres suivants ont annoncé leur démission de la CT: Bürki Raphael (Suisse romande), Fiechter Fritz (ASVTS), Küng Erwin (Suisse orientale), Piona Gabriella (Suisse centrale), Ritz René (Suisse romande), Waldmann Heinz (Nord-ouest de la Suisse) et Wettstein Peter (Suisse orientale). Tous ces membres sortants méritent notre vive gratitude et notre reconnaissance pour l'excellent travail fourni au cours de ces dernières années.

### Perspective

Après une interruption de sept ans, la dernière Fête fédérale des tireurs sportifs a eu lieu en 2004 à Reinach, au sud du canton d'Argovie. Si ce rythme de 7 à 10 ans doit être maintenu, la prochaine FFTS pourrait avoir lieu entre 2011 et 2014. Les organisations éventuellement intéressées sont priées de prendre contact avec la Division Carabine 10/50m.

La Division Carabine 10/50 poursuivra ses efforts pour chercher des solutions et des mesures pour stopper une régression plus ample de la participation lors des Tirs populaires et

des Concours de la Fédération ainsi que pour accroître l'attrait de ces compétitions.

## Division Pistolet (DP)

Chef de la Division Pistolet: Paul Röthlisberger

### Généralités

Au cours de l'année de référence, la mise en œuvre, en 2009, des mesures en matière d'optimisation, de réduction des coûts et d'amélioration des processus opérationnels a été poursuivie. Malgré la Fête fédérale de tir à Aarau, une nouvelle diminution du nombre des tireuses et des tireurs actifs a été enregistrée. La pression financière pesant sur les concours de la Fédération s'accroît. Elle oblige la Division, dans un premier temps, à poursuivre les économies en 2011 pour éviter d'élever le prix des passes. A l'avenir, les programmes des concours subiront inévitablement un sévère raffermissement et simultanément des améliorations.

### Rétrospective

L'environnement des tireuses et des tireurs au pistolet n'est pas facile. Le recrutement de la Relève demande des efforts et l'offre en possibilités de loisirs pour les jeunes est énorme. Ainsi, il est évident que de nombreuses Sociétés de tir (ST) souffrent d'un certain vieillissement. Hélas, les ST s'engageant activement en faveur de la promotion la Relève ne sont pas réellement récompensées, car, dans la plupart des cas, les participant(e)s aux cours de la Relève abandonnent les ST au moment d'atteindre l'âge adulte.

Les Concours de la Fédération (CFED) se développent à divers niveaux et de manière différente. La participation aux CFED dans les disciplines olympiques est toujours insuffisante, tandis que le Championnat suisse de groupes (CSG) et le Concours fédéral au pistolet sont des compétitions très

appréciées. Pour le CSG, il convient cependant de relever que les cantons signalent des difficultés croissantes pour enrôler un nombre suffisant de groupes participant aux tours préliminaires cantonaux et dans l'optique d'organiser une véritable finale cantonale.

Au cours de l'année écoulée, la DP a tenu six séances ordinaires et les groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises afin de traiter différents projets. Au sens d'un projet pilote suggéré par la Présidente, la Division Pistolet a été réorganisée: les nouvelles structures hiérarchiques linéaires doivent simplifier les voies de communication et à terme permettre une réduction des fonctionnaires.

Après de longues années de loyaux services, Ursula Hug a quitté la DP au milieu de l'année 2010. Dans un cadre digne de ses états de service, la Division l'a remerciée en prenant congé d'elle. A la fin de l'année, la Conférence des présidents a élu Adolf Fuchs à la fonction de chef de ressort. Tous les autres membres ont également été réélus.

La Commission technique (CT) Pistolet a également été renouvelée. Elle a traité ses affaires en 2010 en une seule séance au lieu de deux. La décision de réduire son effectif de 15 à 9 membres a eu pour conséquence de durcir les conditions de l'élection et d'éliminer des membres méritants siégeant depuis de nombreuses années dans cet organe. Nous saisissons l'occasion de les remercier sincèrement.

### Perspective

L'année 2011 nous place devant de nombreux défis. L'initiative sur les armes menace sérieusement les tireuses et les tireurs au pistolet, d'une part en raison d'un octroi encore plus restrictif des autorisations et, d'autre part, notamment aussi, par la réduction consécutive du nombre des membres dans le domaine de 300m qui, de toute évidence, constitue le

principal support financier pour la plupart des installations de tir. Ainsi, chacun est concerné et appelé à trouver dans son entourage les voix absolument nécessaires pour contrer cette initiative malencontreuse.

La pression financière exercée sur la Fédération tout entière et notamment aussi sur les Divisions techniques exige des mesures efficaces, mais tout de même favorables aux tireuses et aux tireurs. L'harmonisation des concours entre les Divisions sera poursuivie. Les Règles du tir sportif (RTSp) seront également révisées et adaptées aux nouvelles conditions.

A la demande des entreprises SAN et Sphinx, le SAT a intégré au catalogue 2011 des moyens auxiliaires d'autres armes similaires aux armes d'ordonnance. Mais les modèles comportant des canons rallongés ont été refusés. De manière réjouissante, l'ISSF a adopté de nouvelles réglementations pour les finales. Les compétitions de tir à feu rapide sont particulièrement concernées; leur déroulement a subi de profonds changements.

Dans l'optique de maintenir l'effectif des membres, il convient d'avancer dans deux directions. D'une part, il faut améliorer les conditions afin que les tireuses et les tireurs de la Relève ayant suivi les cours restent acquis aux ST même à l'âge adulte. D'autre part, il convient de veiller avec soin sur les anciens membres constituant souvent les piliers de la vie sociale. Des allègements de position et des concours propres à la ST pourraient contribuer à maintenir ces membres le plus longtemps possible dans les rangs du Sport de tir.

### Remerciement

Il y a relativement peu de temps que votre serviteur a été élu à la fonction de chef de la Division Pistolet par l'Assemblée des délégués 2010, à Landquart. Heureusement, son prédécesseur, Hans Sameli, a laissé une Division hautement motivée et par-





faitement organisée. Avec son précieux soutien et celui de tous les autres membres de la Division, cette dernière a été conduite avec succès à travers l'année 2010, avec le soutien professionnel et constant du Secrétariat général et du chef du Service Tir, Philippe Lüthy. Toutes ces personnes dévouées méritent nos sincères remerciements.

## Service Formation / Promotion de la Relève / Juges

Cheffe du domaine de service: Ruth Siegenthaler

### Généralités

L'année écoulée a été placée sous le signe du changement de Groupes d'utilisateurs J+S. Diverses manifestations d'informations ont contribué à effectuer ce changement sans difficulté. Les premières compétitions polysportives ont provoqué une forte polarisation des opinions. Avec une participation appropriée, les premières finales régionales Outdoor pour Jeunes ont très bien démarré.

### Formation des entraîneurs

#### Rétrospective

En raison du changement du Groupe d'utilisateurs, les journées de cours ont pratiquement été doublées et sont passées de 63 en 2009 à 119 en 2010. Des cours de moniteurs J+S supplémentaires ont dû être intégrés au planning, alors que toutes les places étaient déjà occupées au mois d'août. Les cours suivants ont eu lieu avec succès:

- 12 cours de moniteurs J+S en trois langues totalisant 145 participant(e)s;
- 1 cours d'entraîneur B en allemand pour le tir au fusil et au pistolet avec 20 participant(e)s;
- 25 cours de perfectionnement en trois langues totalisant 356 participant(e)s;

- 1 cours d'expert avec 5 participant(e)s;
- 1 cours central avec 28 participant(e)s;
- 3 cours de formation de coaches en allemand et en français avec 49 participant(e)s;
- 2 modules I «contre les abus sexuels», en allemand et en français, avec 33 participant(e)s.

De plus, les premiers experts J+S pour le tir à l'arbalète et le tir à l'arc ont également été formés.

#### Perspective

Au cours de l'année 2011, les premiers modules de formation dans les domaines de l'arbalète et de l'arc seront organisés. Sous la conduite technique de la FST, ces sports ont été intégrés au Groupe d'utilisateurs 1 (GU1) avec les disciplines fusil et pistolet.

### Cours de tir Fusil/Pistolet

Au début de cette année, le Service Formation s'est vu attribuer de nouvelles tâches et les ressorts cours de tir et cours de fonctionnaires ont été réunis.

De manière très réjouissante, le nombre de participant(e)s aux cours de formation a tendance à augmenter. Malgré cela, les cours de formation suivis par un nombre restreint de participant(e)s sont maintenus. L'idée de créer des régions semble s'imposer de plus en plus. Après la Suisse orientale, les SCT de la Suisse centrale se sont également réunies. La publicité doit être intensifiée au cours de cette an-

née. En plus des cours de base, il convient d'augmenter l'offre de cours spécialisés, notamment des cours dans la discipline Fusil à genou, dans le domaine du tir au pistolet à feu rapide ou de précision. Il convient de promouvoir en particulier les cours pour les disciplines Carabine 50 et 10m. Il faut également encourager les tireuses et les tireurs au tir de match (par exemple groupes régionaux de match). Les négociations en vue d'une collaboration avec l'École suisse de tir au pistolet doivent être poursuivies.

Gustave Derrer, chef du ressort Cours de tir et Cours de fonctionnaires, a quitté le Service FPrJ avec effet à la fin du mois de décembre 2010. Nous le remercions de son précieux engagement au cours des six dernières années.

### Cours de fonctionnaires

Au mois de novembre 2010, un nouveau cours de formation pour chefs de concours Fusil/Pistolet a été organisé. Il a eu beaucoup de succès et a été évalué positivement par les participant(e)s. En 2011, ce cours sera à nouveau offert, en langue française également.

### Formation des jeunes

L'objectif ardemment souhaité d'accéder au GU 1 est devenu réalité. Les SCT/SF peuvent maintenant bénéficier d'une double indemnité de cours. Le nouveau formulaire de cours J+S a été utilisé en grand nombre; les décomptes ont été réglés tant par J+S que par la FST.

### Fusil/Pistolet

	Cours	Participant(e)s	Versement
<b>Pistole</b>			
Hiver 2009/Printemps 2010	70	500	Fr. 10'000.00
Été/Automne 2010	36	268	Fr. 5'360.00
<b>Fusil/Carabine</b>			
Hiver 2009/Printemps 2010	266	1'857	Fr. 37'540.00
Été/Automne 2010	185	1'541	Fr. 31'280.00



Toutefois, le but n'a pas été atteint entièrement, car toutes Les SCT n'ont pas annoncé les cours pour la jeunesse qu'ils ont organisés.

Une fois de plus, une contribution respectable a été versée aux SCT/SF.

### Coaching et prévention

Au cours de l'année 2010, les cours suivants ont été organisés dans ces deux domaines:

- 3 perfectionnements de coaches avec 49 participant(e)s;
- 2 modules interdisciplinaires sur le thème de la «Prévention contre les abus sexuels et violation des limites au sport de tir» avec 33 participant(e)s.

L'objectif est de former davantage de coaches J+S dans les Sociétés de tir (ST) et de gagner à la cause de la prévention des personnes de contact supplémentaires dans les cantons.

Au cours de cette année, un cours dans chacun de ces domaines en français et en italien ainsi que trois cours en allemand seront offerts.

### Concours nationaux

#### Shooting Masters (ShMa)

Au cours de l'année écoulée, le Service FPrRJ a organisé avec le soutien des chefs de concours cinq Shooting Masters qui se sont déroulés d'avril à août 2010 dans les disciplines Carabine 10/50m et Pistolet 10/25/50m. Quatre ShMa ont été organisés dans la discipline 300m. De novembre à décembre 2010, les premiers concours 10m comptant pour la saison 2011 se sont déroulés. L'accroissement réjouissant de la participation, en particulier dans le domaine Pistolet, oblige le Service FPrRJ à réorienter le déroulement des concours et les temps de tir.

Finale régionale et Finale suisse des Jeunes:

En accédant au Groupe d'utilisateurs 1, des concours polysportifs ont été organisés pour la première fois à

côté du tir dans les domaines Indoor et Outdoor.

### Concours internationaux

Les Service FPrRJ ont organisé les concours internationaux suivants:

- Concours international Carabine 10/50m à Schwadernau;
- Coupe d'Europe 300/25m à Thoune;
- Tournoi régional CISM 300/25m à Thoune/Lyss.

Les nations étrangères participant(e)s à ces concours ont une fois de plus loué l'excellente organisation de ces manifestations de tir.

### Camps d'entraînement/Cadre de transfert

Au printemps et en automne, durant les saisons de tir 2009/2010, le Service FPrRJ a pour la première fois organisé deux camps d'entraînement. Ces camps ont été exclusivement dirigés par les entraîneurs de la PrR. L'importante participation, au printemps notamment, dans le domaine Carabine 50m olympique avec 23 participant(e)s (pour 16 cibles) nous ont obligés à réduire les places attribuées au fusil au nombre de 16 afin de garantir le bon déroulement de l'entraînement. Hélas, les 14 places ainsi réservées aux tireuses et tireurs au pistolet n'ont finalement pas été occupées. Les nombreux «feed-back» positifs des parents et athlètes ont été très réjouissants.

Les Cadres de transfert 2009/2010 comptant 43 athlètes sont répartis en 5 Cadres régionaux.

L'organisation de week-ends d'entraînement n'est pas toujours facile, car nous avons constaté que les stands de tir ne sont pas régulièrement disponibles le dimanche et que les conditions nécessaires pour l'hébergement des groupes ne correspondent pas toujours au standard exigé pour la Relève, ou n'existent tout simplement pas. En raison de la

réjouissante participation aux Shooting Masters et à l'ESPIE, nous avons pu augmenter les Talent Cards Regional avec la nouvelle composition des Cadres avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 18 cartes. Mais cela pose de nouvelles exigences aux organisateurs des entraînements.

Accompagnés de leurs entraîneurs, les meilleurs athlètes des Cadres de transfert ont participé à divers concours internationaux pour Juniors pour parfaire leurs expériences de compétition.

### ESPIE

(Estimation systématique du pronostic intégratif, par l'entraîneur)

Pour la première fois, le Service FPrRJ a été appelé à organiser les deux manifestations ESPIE. Cet instrument de sélection exigé par Swiss Olympic a été mis en place pour découvrir les athlètes talentueux.

ESPIE constitue la base pour la composition des Cadres de la Promotion de la Relève et des Cadres nationaux du Sport d'élite et sert également de fondement pour la remise des Talent Cards Regional et National par Swiss Olympic.

#### ESPIE light

Ce diagnostic des capacités motrices sportives a été appliqué en mars à Volketswil à tous les membres de Cadres du SpE et de la PrR. Les paramètres de ce test sont les suivants: Test de la force dorsale, latérale et ventrale du torse/test de Vienne/test de Munich/test Cooper.

#### ESPIE full

Ce diagnostic de performance a eu lieu au cours de deux journées de test au mois d'août, à Filzbach, et comportait les paramètres suivants: – paramètre tir: résultats des concours ShMa – savoir-faire technique, comportement lors de la compétition,



- paramètre capacités motrices: test de la force du torse/test de Vienne/test de Munich/test Copper,
  - paramètre médical: état développement biologique/examen médical/éventuellement examens spéciaux,
  - paramètre psychologique: questionnaire sur la motricité sportive.
- Grâce à l'excellente préparation et l'important engagement des auxiliaires et participant(e)s, les deux manifestations se sont déroulées dans les meilleures conditions.

### Centre de compétences/ Sport d'élite (CC SpE)

Chef du Sport d'élite: Urs Weibel

### Rétrospective organisationnelle

L'année de référence a été marquée par la mise en œuvre de la Convention de prestation conclue entre la Fédération sportive suisse de tir (FST) et le Centre de compétences Sport d'élite (SpE).

Sur la base d'une analyse approfondie, il s'agissait de décider quelles structures et quels processus allaient être repris et dans quel secteur des

changements s'imposaient à court et à moyen terme. Il fallait également prendre en considération les opinions des athlètes, des entraîneurs et de l'environnement. En premier lieu, il s'agissait de mettre en place une communication efficace, de mettre résolument en œuvre les documents de base et de revoir les indemnités liées aux prestations des cadres.

### Rétrospective sportive

Les trois événements phares de l'année sportive 2010 ont été les suivants (dans l'ordre chronologique):

#### Places de podium lors de compétitions pour le titre

Manifestation	Rang	Participant(es)/participants disciplines
10m CE	2.	Lukas Grunder: 10m Pistolet Juniors
Meraker (NOR)	9.	Eliane Dohner: quote-place (directe) 10m Pistolet Juniors lors des YOG à Singapour
10/25/50/300m	3.	Annik Marguet: 50m Carabine 3x20 Dames
50° CM	1.	Marcel Bürge: 300m Fusil 3x40 Hommes
Munich (GER)	1.	Bettina Bucher: 300m Fusil Dames couché (a égalisé le record mondial)
	2.	Lukas Grunder: 10m Pistolet Juniors
	3.	Marcel Zobrist: 300m Fusil Hommes couché
	1.	I. Beyeler, A. Marguet et A. Grangier: Team 50m Carabine Dames couché
	1.	M. Bürge, B. Müller et S. Beyeler: Team 300m Fusil 3x40 Hommes
	1.	B. Müller, M. Bürge et O. Schaffter: Team 300m Fusil 3x20 Hommes
	2.	C.-A. Delley, R. May et J. Lochbihler: Team 50m carabine 3x20 Juniors
	3.	L. Grunder, M. Linder et L. Stritt: Team 25m Pistolet Juniors
45. CISM CM Rio (BRA)	2.	R. Bereuter, O. Schaffter, M. Bürge: Team 300m Fusil standard 3x20

#### 1. Youth Olympic Games in Singapore

Discipline	Rang	Participant(es)/participants disciplines
10m Carabine Juniors Dames	3.	Jasmin Mischler
10m Pistolet Juniors Dames	8.	Eliane Dohner

#### Bestresultate an den Weltcups und am Weltcup-Final

Coupe mondiale	Rang	Participant(es)/participants disciplines
Sydney (AUS)	7.	Annik Marguet, 50m Carabine 3x20 Dames
Pékin (CHN)	9.	Fabio Sciuto, 50m Carabine Hommes couché
Atlanta (USA)	9.	Aurore Verdon, 10m Carabine
Belgrade (SRB)	—	Aucun résultat dans le top ten

En outre, l'année 2010 a permis:

- d'égaliser un record mondial (Bettina Bucher: 300m couché Dames)
- et d'obtenir ou d'égaliser 19 records suisses.

- La distinction de «Sportif de la Relève de l'année» à *Lukas Grunder* décernée par la Fondation Aide au Sport.
- La médaille de bronze et la quote-place obtenues par *Annik Marguet* aux championnats du monde (CM).
- La médaille de bronze obtenue par l'athlète Junior *Jasmin Mischler* aux Youth Olympic Games (YOG) à Singapour.

A part les championnats d'Europe 10m à Meraker/NOR, les championnats mondiaux à Munich/GER (avec les disciplines olympiques et non olympiques) ainsi que les quatre coupes mondiales à Sidney, Pékin, Atlanta et Belgrade, les équipes nationales participaient aux concours pouvant être financés et faisant partie du programme d'entraînement en vue des compétitions pour le titre.

Les résultats des coupes du monde n'étaient pas satisfaisants et ne permettaient pas d'atteindre l'objectif fixé, lequel a clairement été manqué en obtenant qu'une seule place de finale. Même le bon bilan obtenu lors des championnats du monde ne peut pas cacher le constat que le niveau des prestations envisagées dans les disciplines olympiques n'a pas encore été atteint: de persévérantes prestations en vue d'obtenir régulièrement des places en finale lors d'importantes compétitions font défaut.

## Centre de compétences du Sport d'élite

Le Centre de compétences Sport d'élite fournit des prestations sur la base des Statuts, du Règlement du Sport d'élite, de la convention de prestations ainsi que les deux concepts «Sport d'élite», respectivement «Promotion de la Relève». L'objectif était d'accélérer les processus en détachant le Centre de compétences du Secrétariat général, des Divisions et des Services ainsi que d'améliorer les temps de réaction pour la prise de décisions. Appliqués pour la première fois en 2010, les quatre documents de base

(trois dispositions d'exécution pour la constitution des cadres, les sélections, les indemnités et la fusion des cadres) ont permis comme prévu de clarifier de façon égale les conditions-cadre pour la conduite des équipes et les membres de cadres afin d'éviter les discussions inutiles.

La collaboration avec le Service Formation/Promotion de la Relève s'est avérée très réjouissante dès le début. A l'avenir également, on tâchera de tirer profit des synergies afin d'éviter les possibles chevauchements; cela concerne en particulier «l'exploitation des points d'appui» et la «participation aux concours».

Quelques questions relatives aux points de convergences entre les Services du Secrétariat général et la direction FST devront être vérifiées dans le nouveau règlement d'organisation. L'obtention de prestations liées aux éléments structurels de l'organisation dans les différents domaines devrait encore être simplifiée et accélérée.

Sous la présidence de S. Beyeler (représentant du domaine Carabine olympique) et avec la participation des membres H. Diethelm (Pistolet olympique/représentant des Dames), H.R. Götti (Pistolet non olympique) et O. Schaffter (Carabine non olympique/représentant de la Romandie), la Commission des athlètes s'est réunie à deux reprises a pris position concernant les projets importants ou les documents révisés. La collaboration entre la Commission et le CC SpE peut encore être intensifiée.

## Objectifs 2011 et 2012

Dans le domaine sportif, les Jeux olympiques 2012 à Londres constituent l'objectif majeur pour la période de planification 2010–2012, autant pour la direction du CC SpE que pour les entraîneurs et les athlètes. Pour les deux années à venir, les objectifs sont les suivants:

### 2011

Atteindre entre *deux et cinq quote-places* supplémentaires aux:

- coupes mondiales à Sydney/AUS, Changwon/KOR, Atlanta/USA et Munich/GER,
- championnats d'Europe 25/50m à Belgrade/SRB.

### 2012

Atteindre *une quote-place* (supplémentaire) lors des CE 10m à Vierumäki/FIN.

Confirmation des résultats de quote-place par *une place* dans le top ten:

- des championnats d'Europe 10m à Vierumäki/FIN,
- des coupes mondiales à Sydney/AUS, Londres/GBR, Munich/GER et Milan/I.

Atteindre au moins *deux places* de finale aux Jeux olympiques de Londres. Dans le domaine organisationnel, il s'agira d'achever en 2010 la transmutation de l'ancienne Division Sport d'élite en un CC SpE fonctionnant parfaitement bien; à ce stade, il reste encore quelques «travaux de garantie» à effectuer et à résoudre respectant les documents de base renforçant les objectifs sans être contraint par les nécessités.

## Pour terminer

Ce n'est que grâce au précieux soutien de la Fédération, des sociétés, des entraîneurs à tous les niveaux, des parents, des écoles et des maîtres d'apprentissage ainsi que des sponsors, des équipementiers et des donateurs (notamment Swiss Olympique, l'Aide au sport, l'armée et l'OFSP, l'Association des donateurs et le Club des 100 qu'il était possible que le pavillon suisse ait été hissé et l'hymne national joué lors de nombreuses cérémonies de remise des prix. Pour le bienveillant soutien et la confiance ainsi accordée, il convient de remercier très sincèrement tous les participants et de leur exprimer notre plus haute reconnaissance.



## Centre de compétences Organe de publication officiel (CC OPO)

Le rédacteur en chef: Arnold Näf

### Mise en place

Issu de l'ancienne Division Communication, le Centre de compétences Organe de publication officielle fournit ses prestations sur la base des Statuts, du Statut de rédaction et que du concept relatif au TirSuisse. Les détails sont réglés dans une convention de prestations conclue avec le Comité de la FST. Par le biais d'un compte spécial, le Centre de compétences Organe de publication est directement responsable pour son budget et ses comptes. Afin de couvrir d'éventuelles pertes, l'Assemblée des délégués 2009 a créé un fonds de compensation de l'ordre de Fr. 80'000.– en se servant de moyens provenant de la dissolution de l'administration des cartes-couronne de la FST. Le budget 2010 prévoit un bénéfice de Fr. 34'674.–. Le centre de compétence Organe de publication travaille de manière indépendante du Secrétariat général de la Fédération sportive suisse de tir et a son siège à Zurich-Altstetten, tout en bénéficiant des prestations nécessaires liées aux finances. Le rapport sur les comptes est adressé au Comité et les organes supérieurs de la FST (Conférence des présidents et Assemblée des délégués).

En tant objectif économique, le Comité a exigé l'équilibre des comptes 2010 comme valeur de référence pour le Centre de compétences, après avoir connu un déficit de Fr. 200'000.– à la suite de la nouvelle répartition financière de 2009. Cette exigence a conduit à une importante réduction du personnel dès le 1<sup>er</sup> mars, lequel est passé de 13 à 5 collaborateurs. Les rédactions locales ont été centralisées à Zurich, la rédaction centrale a été supprimée.

Ainsi, la rédaction ne disposait plus de moyens pour directement couvrir les informations régionales. Cet aspect avait dûment été expliqué avant les changements et notamment lors d'une Conférence extraordinaire des présidents vouée au thème de l'Organe de publication. Malgré cela, il semble que l'on a sous-estimé et pas assez pris en compte cet état de fait dans de nombreuses régions et Sous-Fédérations. Comme divers cantons ne possèdent pas de responsables des médias, la carte suisse se présente avec de nombreuses lacunes et les abonnés ne peuvent plus être informés sur les événements dans leur région.

Pour des raisons économiques, la rédaction a été asservie par les charges administratives supplémentaires qui avaient jusqu'ici été confiées à des collaborateurs externes. Cela a immédiatement eu des conséquences sur le travail journalistique concernant la rubrique nationale et les informations de fond. Cet enchaînement s'est poursuivi avec le glissement du travail rédactionnel prospectif vers une activité de simple relation des faits. Du point de vue journalistique, ce changement n'était pas souhaitable puis qu'il limitait par trop la diversité des thèmes. Avec le départ du personnel chargé de la mise en page et la reprise du concept de mise en page par une responsable de production, l'aspect du journal ne se distingue plus de la mise en page d'un journal tabloïde classique.

### Perspective

En comparant avec l'année 2009, l'environnement économique du TirSuisse s'est développé de manière négative en 2010. La base de financement constituée par les abonnements obligatoires va de plus en plus à la dérive en raison de la tendance croissante des dissolutions de sociétés. Pour les abonnements individuels, une progression des abonnements indivi-

duels sur la base du nombre de lecteurs (environ 50'000 par édition pour 70'000 actifs) ne serait possible qu'avec un investissement publicitaire disproportionné. Ainsi, l'effort a été porté sur la mise en œuvre de la stratégie financière (équilibre des comptes) et les valeurs référence suivantes:

1. Engagement contrôlé du personnel – engagement de personnel étranger qu'en cas exceptionnel.
2. Réduire le volume – éviter les excès des années précédentes avec des éditions de 80 pages.
3. Maintenir les produits de la publicité.
4. Positionner l'Organe de publication en tant que journal.

Les points 1, 2 et 4 se sont avérés très efficaces. Les mesures prises ont permis de réduire les coûts du personnel de manière correspondante aux prévisions budgétisées pour l'année 2010.

Le point 2 a apporté le plus grand bénéfice. Par la limitation résolue du nombre de pages, les coûts pour la mise en page, l'impression et l'expédition postale ont été réduits de manière rigoureuse. En matière de production, la rédaction a gagné en flexibilité, car, pour imprimer le format tabloïde limité à 48 pages, les rotatives produisant le TirSuisse permettent des sauts de 4 pages contre 8 pages au-dessus de ce volume. De ce fait, la production s'ajustait mieux au volume.

En dépit des efforts fournis, le point 3 n'a pas été atteint dans sa totalité. Le marché pour les produits liés au tir est très restreint du fait que l'industrie de l'armement est pratiquement inexistante en Suisse que l'on est entièrement dépendant de l'étranger pour l'acquisition des munitions sportives. Les annonceurs hors des milieux du tir hésitent de s'engager ouvertement en faveur du domaine du sport de tir en raison de l'actuelle situation politique. La tendance fondamentale: faire un don ou contrac-



ter un engagement pour une fête de tir est autre chose que de dévoiler publiquement par une annonce dans le journal que l'on soutient le tir (autrement dit les armes). L'exemple le plus flagrant pour cette affirmation est la publicité très présente lors de la FFT 2010 dans les environs d'Aarau d'un marchand de frites hambourgeois. Sa publicité par affiches en grand format représentait un hamburger sur fond de toile d'une cible. Abordé dans le cadre de l'acquisition publicitaire pour le TirSuisse, ce dernier a franchement déclaré que sa publicité s'adressait à une clientèle composée d'enfants et que l'on ne pouvait et ne voulait pas prendre le risque de générer une publicité dans le domaine des armes. Les mêmes raisons pour le refus ont été invoquées par les milieux bancaires, les importateurs d'automobiles, etc.

Le point 4 peut être le mieux apprécié par les lecteurs du TirSuisse. En renonçant à un aspect trop riche et en se concentrant sur des articles courts, nous avons clairement pu assurer le positionnement en tant que «journal», tant du point de vue de la forme que du contenu. La vague des courriers de lecteurs usuels en cas de modification du journal n'a pas eu lieu. Selon les affirmations de la société REMP. Recherches et études des médias publicitaires, le nombre des abonnements individuels, donc les lecteurs qui pourraient manifester leur désapprobation en dénonçant l'abonnement, est resté invariable à 10 abonnements près. Ce qui a changé est la part extrêmement élevée des contenus «obligatoires», dont le traitement doit respecter de nombreuses exigences au sein de la Fédération et les exigences diamétralement opposées de la rédaction. Ces contenus n'intéressent finalement qu'un cercle de lecteurs restreint, tout en dérangeant le reste des lecteurs et en occupant dans le

journal une place importante qui pourrait servir à des articles plus intéressants.

Il semble bien que la révision de ce concept a commencé lors de la Conférence des présidents 2/2010. L'avenir montrera dans quelle mesure les intérêts particuliers peuvent être restreints. Cela a une importance notamment en vue des décisions fondamentales à prendre lors de la refonte et la réorientation du TirSuisse au début de l'année 2012. La tendance de vouloir s'approcher d'un magazine présentable sur papier glacé ouvre à l'Organe de publication de nouvelles possibilités, mais exige un concept de contenu totalement différent. Toutefois, cela peut aussi déboucher sur une très forte réduction des liens rédactionnels régionaux et locaux. De plus, l'on peut être curieux de voir de quelle manière l'exigence du trilinguisme – l'un des piliers de référence d'un média national – sera résolue de façon satisfaisante.

---

## Commission disciplinaire et de recours (CDR)

Président: Markus Rickli-Lehmann

### Rétrospective

La charge de travail peut être caractérisée de modérée: un tireur a été interdit de tir pour deux ans, car il avait tiré deux fois le Tir fédéral en campagne à 25m en 2007 et en 2008, puis en 2008, à trois reprises, le Tir fédéral en campagne à 300m, en présentant à chaque fois divers documents justificatifs militaires. Un autre tireur a également été interdit de tir après avoir, lui aussi, participé à plusieurs reprises au Tir fédéral en campagne.

Comme chaque année, la CDR a dispensé ses avis de droit à la FST et de manière ponctuelle aussi à d'autres organes extérieurs à la FST, mais liés au tir.

De manière générale, nous pouvons conférer aux tireuses et tireurs un excellent certificat pour la discipline, la courtoisie et les relations entre eux. Cet avis est soutenu par le fait que le nombre de cas disciplinaires traités est dérisoire par rapport à une communauté de tir comptant plus de 200'000 membres. Par contre, il est plus inquiétant de constater que ces deux cas auraient constitué au sens du droit pénal civil des délits de faux dans les titres, respectivement d'escroqueries pouvant entraîner des sanctions jusqu'à cinq ans de privation de la liberté. Autrement dit, nous protégeons nos membres de sanctions ruineuses et leur évitons d'être privés de liberté et jetés en prison. Ce fait seul justifie notre activité en faveur des tireuses et des tireurs. En dehors de la FST, le droit pénal serait appliqué de manière plus sévère et, avec le droit pénal «interne», c'est-à-dire le droit disciplinaire, nous évitons aux sportives et sportifs fautifs de graves conséquences. La note très positive est que les femmes ne sont pas concernées, car, depuis 1991, seules deux d'entre elles sur un total de 126 cas et plusieurs centaines de personnes individuelles, de sociétés et de membres impliqués ont été jugées respectivement en 2002 et 2003.

### Perspective

Les volumineuses révisions de statuts, de règlements et de dispositions d'exécution partiellement achevées ou encore en suspens n'entraîneront pratiquement aucun changement de procédure disciplinaire. La question actuelle depuis plusieurs années et régulièrement discutée concernant les amendes pécuniaires n'est pas poursuivie pour le moment, car nous ne pouvons pas envisager de maintenir notre sport en état de propreté au moyen d'une absolution pécuniaire, mais bien avec des mesures beaucoup plus efficaces et radicales, telles que les interdictions.



## Musée suisse du tir, à Berne (MST)

Directrice du musée: Cornelia Weber

### Rétrospective

La période creuse du mois de janvier n'a posé aucun problème au musée durant l'année anniversaire (1885 à 2010). Le 12 janvier 2010, une organisation de femmes chrétiennes au service de la paix, accompagnées de Madame Cécile Bühlmann, Conseillère nationale, ont eu le plaisir d'assister à une présentation particulière de l'exposition: **«Avec les armes d'une femme...»**, voyage à travers l'histoire de l'émancipation des femmes au sein du sport de tir». Elles ont été très impressionnées par la richesse du patrimoine culturel du Tir suisse. Le 20 janvier 2010, une cérémonie en l'honneur des athlètes de la Fédération sportive bernoise de tir (FSBT) a eu lieu au musée, pour la première fois. Les nombreuses jeunes tireuses ont été enthousiasmées d'être représentées lors de cette cérémonie particulière. A cette occasion, l'Argovien Gian Bühlmann a été proclamé roi du tir du Concours des connaissances générales et du tir au Laser, concours organisé par le musée en 2009.

Le 11 février 2010, devant un parterre de 140 invités, le 1<sup>er</sup> Vice-président du Comité d'organisation de la Fête fédérale de tir Aarau 2010 a ouvert l'exposition spéciale organisée par le musée sur le thème **«Et de 4 pour Aarau. Les 4 Fêtes fédérales de tir à Aarau, 1824–2010»**; cette exposition a permis d'explorer l'histoire des Fêtes fédérales de tir et de la Fédération sportive suisse de tir (FST).

Du 18 au 21 février 2010, le MST s'est présenté lors de l'exposition **«Pêche-Chasse-Tir»** dans l'enceinte de BEA expo en organisant deux expositions spéciales du patrimoine du tir.

Lors de la Nuit bernoise des Musées, du 19 mars 2010, près de deux mille visiteurs, avant tout des jeunes gens,

ont profité de notre programme, par exemple du concours organisé sur le thème **«Restauration et conservation au MST, par la représentation de signaux...»** confectionnés de vitraux coloriés et accompagnés par le peintre sur verre et l'artiste verrier bernois Martin Halter. Il est l'artisan d'une composition réalisée dans la tradition des vitraux héraldiques relatifs au tir. Par ailleurs, au cours de la même nuit, la force mentale et la dextérité ont été les thèmes du concours sur les connaissances générales et le tir au Laser, respectivement le tir à air comprimé.

Le 27 avril 2010, le Brigadier Hans Hürliemann a invité son Etat-major à une visite du musée, à effectuer le programme de tir et à un apéritif. Le 14 mai 2010, Monsieur Georg von Erlach a organisé au musée une visite similaire pour l'amicale **«Herport»**.

Le 10 juin 2010, devant 80 invités, Madame Dora Andres, l'estimée Présidente de la FST, a inauguré l'exposition: **«Le Trésor des tireurs sur l'île du Musée, 1885–2010, 125<sup>e</sup> anniversaire du MST»**; cette exposition, commentée en allemand, français, italien et anglais est ouverte au public jusqu'au 28 février 2011. Selon l'appréciation de Monsieur Felice Notter dans un article paru le 12 juin 2010 dans le quotidien **«Der Bund»**, l'exposition a également permis de revivre la **«part de l'histoire bernoise...»** appartenant aux tireuses et aux tireurs.

L'exposition-anniversaire et les deux projets à réaliser en 2011: un nouveau site Web en quatre langues et la réédition du Guide du Musée en quatre langues également sont financièrement soutenus par le Fonds de la loterie du canton de Berne par un montant de Fr. 28'300.–, la Bourgeoisie de la ville de Berne par Fr. 5'000.– et la Banque cantonale bernoise par Fr. 2'000.–.

Monsieur Markus Plattner, le dynamique Président de l'Association bernoise des tireurs vétérans (ABTV),

(cf. [www.vbsv.ch](http://www.vbsv.ch)), a invité le Comité, les Présidents régionaux et les Membres d'honneur de son association en les conduisant au musée pour une visite et un apéritif au moyen du funiculaire **«Marzili»** (construit en 1885) et du tram **«Restaurant»** (également mis en service en 1885).

Le 11 septembre 2010 s'est déroulée la journée des Pères et des Frères d'honneur de Bastian (communauté soleuroise de tir se référant à St. Sebastien, martyr, tombé sous les flèches de tireurs à l'arc mauritaniens). C'est le Père Bastian Paul Burch, qui a proposé aux tireurs de la Ville d'Olten de les conduire au MST pour une séance, une visite et un apéritif. Le samedi 18 septembre 2010, ce sont les Cadres de la Relève du Sport d'élite de la FST qui ont eu le privilège d'apprécier, lors de leur visite, le patrimoine culturel du musée; les jeunes athlètes se sont mesurés lors du concours de tir au Laser et de tir à air comprimé.

Le 11 novembre 2010, Le Club de soutien du MST a été fondé pour la promotion de notre musée. Son premier Comité est composé des personnes suivantes: Andreas Burckhardt, Bâle, Président, Paul Burch, Oberengstringen, ZH, secrétaire, Hugo Petrus, Eisten VS, caissier, ainsi que des membres suivants: Martin Hug, Wynigen BE, Frédéric Perret, Pfäffikon SZ, et Willy Pfund, Dornach SO.

Le 19 novembre 2010, Monsieur Patrick Nyfeler, directeur de la FST, a organisé le rapport d'automne des Officiers fédéraux de tir de l'arrondissement 7 et la visite du musée. Le 8 décembre 2010, ce sont les invités de la Bourgeoisie de Berne, sous la conduite de Monsieur Ruedi Meyer, le Président du Conseil de fondation, qui ont eu le plaisir de participer au concours de tir au Laser et à air comprimé.

Tout compte fait, ce sont près de 5'000 visiteurs suisses et étrangers qui ont visité le musée en 2010. En outre, 38 groupes, parmi lesquels des Socié-



tés cantonales de tir d'Uri et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des militaires et des journalistes ont bénéficié d'une visite commentée.

En 2010, le MST s'est réjoui de recevoir des dons plus ou moins importants, dont Fr. 5'000.– de la Banque EEK, Fr. 5'470.– de la Société zurichoise de tir au pistolet, dissoute en 2009 et Fr. 1'680.– de nos fidèles amis Madame et Monsieur Ruth et Hans Zaugg-Salvisberg, à Berne.

De plus, de précieuses donations ont enrichi le patrimoine du Musée. Il convient de relever particulièrement: le calice en argent, un don d'honneur à la Fête fédérale de tir Aarau 2010, un don de Monsieur Romano Brignoli, à Hunzenschwil, d'une valeur de Fr. 1'000.–, toute la succession du Dr. Rudolf Schnyder-Vaage, dentiste, à Balsthal, y compris la médaille olympique en argent remportée aux Jeux olympiques de Londres en 1948; les 25 médailles de maîtrises de Monsieur Hans Bächli, à Thoune; une très belle assiette remise depuis 1899 par «LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE TIR MILITAIRE» (fondée en 1888), un don de M. Robert Streiff, à Sarnen; les partitions de «*la Marche des Tireurs de la communauté Bastien d'Olten*», un don de M. Georges Häusler, à Trimbach; un mortier à main à silex magnifiquement sculpté de la succession du célèbre tireur Fritz Häberli-Schütz, qui a obtenu, à 91 ans, lors du Tir annuel 300m la distinction-couronne pour les deux cibles, un don des familles Ringgenberg/Cléménçon-Häberli; l'album d'honneur de la «*Fédération suisse des tireurs, Tir fédéral en campagne des sections 1932–1933*» provenant des archives de la Société des Tireurs en campagne de la Ville de St-Gall et un fusil Stutzer 300m utilisé par le célèbre tireur Otto Horber, vainqueur du «*Knabenschieszen*» en 1950, à Zurich, et de la distinction «*Kettentaler*» remportée en cette qualité, don de Monsieur Georg Corriodi, à Zoug, son neveu.

Nos sincères remerciements vont également à toutes les institutions ayant soutenu le Musée lors des nombreuses demandes et recherches traitées, notamment la Bibliothèque Am Gusanplatz, à Berne, dirigée par Monsieur Jürg Stüssi-Lauterburg.

## Perspective pour l'année 2011

**En 2011, le MST offrira à ses visiteurs deux expositions spéciales:**

### Jeux olympiques et Fêtes de tir

Une exposition spéciale montée par les invités de la Nuit des Musées 2011, du 18 mars au 8 mai 2011

### OR – ARGENT – BRONZE

Un hommage à d'anciens tireurs d'élite sélectionnés. Il s'agit entre autres de: Otto Horber, Fritz Kuchen, Karl Zimmermann, Willy et Rudolf Schnyder, ainsi que Konrad Stäheli, du 19 mai au 26 février 2012

## Directeur et Secrétariat général

Directeur: Patrick Nyfeler (dès le 1.08.2010)

J'ai eu le plaisir de reprendre la direction de la FST le 1<sup>er</sup> août 2010 et le jour de la Fête nationale a donné à cette fonction la dignité et l'importance nécessaires que ce poste à responsabilité implique. Après un été riche en événements comme la Fête fédérale de tir à Aarau, il s'agissait d'empoigner les défis posés et les chances offertes aux changements dans le domaine du personnel au sein du Secrétariat général. Sans grands efforts et restructurations, cette liberté a permis de régler un certain nombre de tâches et de problèmes hiérarchiques afin d'accueillir positivement ces changements au sein de la Fédération.

En grande partie, nous avons réussi, en un laps de temps approprié, à ré-

pondre aux besoins internes et externes. A côté des activités quotidiennes, le soutien fourni aux différents organes et institutions de la FST, ainsi que la collaboration à la campagne contre l'initiative sur les armes ont été des tâches prioritaires. A part cela, je considère qu'il est important que le Secrétariat général assume, selon ses possibilités, son rôle de centre de prestations à l'appui des organes de la FST, des Sociétés cantonales de tir et des Sous-Fédération, voire au service des tireuses et des tireurs.

Mais nous avons également dû faire face à des problèmes de communication internes et externes. Si notre intention était bonne et les affaires bien préparées, cela n'a pas toujours été perçu de la même manière au front. Toutefois, les gros efforts fournis par les employé(e)s du Secrétariat général ont permis de ne pas simplement soulever les problèmes, mais de trouver de réelles solutions. Cet effort nous permet également d'être mieux préparés pour l'avenir de la Fédération et pour éradiquer les faiblesses ou du moins de les reconnaître. Là, il s'agit aussi d'assurer la coordination entre les responsables et les subordonné(e)s, de reconnaître les problèmes au niveau des points de convergences et de trouver des solutions. L'objectif de trouver des solutions par l'adaptation des processus et des structures organisationnelles est toujours d'actualité et sera renforcé aux fins de les optimiser et de satisfaire aux besoins de la «clientèle», notamment des fonctionnaires de la FST, ainsi que des tireuses et des tireurs. Mais il est également important que la Fédération progresse. Les ressources et les moyens modernes tels que l'AFS, l'Internet, l'Intranet et le site Web de la Fédération doivent être mieux exploités, voire de manière plus ciblée. Après une phase de démarrage, le travail s'en trouvera facilité de part et d'autre et les possibilités d'Internet permettent une mise à dis-



position quasi instantanée des résultats 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. A l'avenir et à long terme, il s'agira, à côté des défis et des problèmes structurels du Secrétariat général déjà mentionnés, de donner à la Fédération une orientation adaptée aux exigences du Comité et aux décisions de la Conférence des présidents.

## Finances

### Généralités

L'actualisation permanente du plan financier et le contrôle budgétaire trimestriel constituaient d'une part l'activité clé de la Fédération et d'autre part les instruments de contrôle et de conduite pour les responsables budgétaires. Dans le cadre de la planification financière, les recherches ont été concentrées dès le troisième trimestre sur les causes de l'accroissement des pertes budgétisées et la diminution des recettes.

En ce qui concerne l'encaissement des cotisations de membres et des taxes de licences, aucun problème particulier n'a été constaté au cours de cette année. Le Domaine Finances remercie les Sociétés cantonales de tir et les Sous-Fédérations (SCT/SF) de leur soutien et de l'excellente collaboration au cours de l'année de référence.

L'adaptation du contrat avec l'entreprise Beorda Direktwerbung AG a permis d'économiser un montant de Fr. 100'000.–. Les services de l'entreprise Beorda ne sont requis plus que pour l'expédition annuelle aux sociétés, la première grande impression des licences, la facturation et le domaine de rappel concernant les abonnements individuels de l'organe de publication officiel. Toutes les tâches liées aux travaux de la gestion des abonnements et des adresses, à l'établissement et l'expédition ultérieure des cartes de licence, ainsi qu'à l'encaissement, sont depuis

cette année effectuées par le Secrétariat général.

Le processus budgétaire avec ses différents tours de budgétisation et d'économie a constitué un défi particulier en 2010. Une riche documentation détaillée en vue d'élaborer les différentes variantes d'économie a régulièrement été mise à la disposition des responsables du budget et des réviseurs-experts externes pour leurs analyses financières. Le résultat de ces analyses a été présenté lors de la Conférence extraordinaire des présidents au mois de février, à Olten. Au cours de cette Conférence des présidents, il a explicitement été relevé qu'il n'y avait aucune irrégularité dans les comptes de la FST. Néanmoins, quelques problèmes liés à la présentation des comptes annuels, des erreurs au niveau de la délimitation de certains comptes et le fait de ne pas avoir explicitement justifié certains produits extraordinaires ont été relevés.

A l'avenir et tenant compte de la réalisation conséquente des exigences de Swiss Sport GAAP, l'introduction d'un tableau des flux de capitaux devant donner aux membres une meilleure transparence de la structure des produits et des charges constitue un nouveau défi. En outre, une planification financière stratégique pour les années 2012–2014 et l'élaboration d'un nouveau modèle de financement de la FST pour l'année 2013 sont envisagées. L'objectif assigné est de couvrir dorénavant les charges ordinaires par les produits d'exploitation et de ne couvrir que les projets extraordinaires ou les charges particulières par la fortune.

### Administration de la Fédération et des Sociétés

Le développement de l'exploitation de l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS) au sein de la Fédération sportive suisse de tir a

été poursuivi. La collaboration avec les personnes de contact des SCT et des SF a continuellement été entretenue. Le but est d'assurer que les responsables AFS des Sociétés cantonales de tir soient bien les premières personnes contactées et que la FST ou l'entreprise impliquée n'intervient que dans la deuxième ou la troisième phase. En outre, avec l'objectif: utiliser la banque de données pour établir liste d'adresses ou la nouvelle page Web permettant la gestion d'une base uniforme et actuelle des données des personnes et des sociétés, pour une implication renforcée de l'AFS a été atteint. Au 1<sup>er</sup> mars 2011, un total de 65'414 licences Actifs A/U20 avaient été saisies. Présentement, la FST compte plus de 3'085 sociétés.

## Commission de gestion (CG)

En sus de la vérification des comptes au début de l'année, nous avons procédé, en automne, à un contrôle de la gestion. Lors de ces vérifications, nous avons été informés par les responsables respectifs sur les activités de l'Organe de publication officiel, du Centre de compétences du Sport d'élite et du Service Formation/Promotion de la Relève/Juges. Nous accordons une grande importance à ces informations qui nous ont permis de mieux comprendre et comprendre les processus, les activités et les conséquences financières. Lors de ces vérifications, nous avons déposé, comme par le passé, les résultats par écrit et fourni les recommandations d'usage à l'intention du Comité et du Secrétariat général. Les changements incessants des structures et de l'organisation de la Fédération nous ont obligés à rester circonspects. Toutefois, nous avons saisi l'occasion de soulever quelques points critiques: les vérifications s'en



trouveraient nettement simplifiées si les processus étaient mieux structurés, uniformes et consignés par écrit. Cependant, il convient aussi de s'assurer que les processus imposés sont correctement respectés. Par la création d'un système de contrôle interne, les erreurs et les risques pourraient être décelés et évités plus tôt. Lors de l'élaboration de conventions avec les organisateurs locaux de manifestations de tir, il importe d'envisager des contenus uniformes concernant les engagements financiers, les droits et les obligations. De manière générale, toutes les manifestations de tir de la FST devraient être revues et adaptées aux circonstances actuelles, notamment en ce qui concerne les taxes de participation, la participation aux finales, les distinctions et les coûts à charge des participants. Une plus grande attention doit être vouée à la protection des données et des personnes. Il convient de régler où les données des personnes et celles qui sont sensibles doivent être stockées, tout comme la manière de les protéger contre un accès non autorisé. A notre avis, il est également indispensable que le Comité dresse chaque année un relevé et une évaluation des risques opérationnels, personnels et stratégiques. En même temps, il convient de présenter les mesures appropriées et de garantir un «controlling» correspondant. Dans nos procès-verbaux, nous avons également retenu le fait que le Comité a été chargé d'élaborer un concept afin de présenter un budget équilibré dans les meilleurs délais. Vers la fin de l'année, un fiduciaire externe a constaté que la présentation des comptes ne correspondait pas à tous points de vue aux exigences de Swiss Sport GAAP. Lors d'une séance réunissant toutes les personnes concernées, toutes ces incohérences ont été discutées et la procédure pour y remédier a été décidée.

Les insuffisances et les problèmes soulevés seront corrigés au fur et à mesure. L'examen et la présentation des comptes seront dorénavant effectués selon les exigences de Swiss Sport GAAP.

---

## Service Infos / Médias / Marketing / Sponsoring

### Infos et médias

Le Service Infos et médias a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce Service compétent pour tous les objets liés à l'information, les médias, le marketing et le sponsoring au sein de la FST.

Par la création de ce domaine, la FST a créé les conditions, dans le domaine de l'information et de la communication tant interne qu'externe, pour mettre à profit les informations liées aux affaires quotidiennes et à les diffuser rapidement par les canaux disponibles que sont l'Internet, les courriels et les Feeds-RSS.

### Internet/site Web FST

A l'Assemblée des délégués 2010, le site Web de la FST a été présenté à temps à la suite de son premier «face-lifting». Le but de ce renouvellement était de permettre une meilleure accessibilité aux visiteurs et une présentation plus précise des divisions et domaines dans le cadre des nouvelles structures de la FST. La nouvelle conception du site Web a permis aux responsables de mettre à jour des «points faibles» et de découvrir d'autres possibilités d'amélioration et d'optimisation. C'est sur la base de ce travail que le Secrétariat général a décidé de revoir le site Web une seconde fois et de saisir l'occasion de remplacer le CMS (Content Management System) par une nouvelle version de ce système. Le fait que des problèmes aient surgi lors de la mise en ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2011, personne n'avait

pu le prévoir. Malgré toutes les recherches effectuées préalablement avec le producteur du système CMS, il n'a pas été possible d'intégrer toutes les banques de données à la nouvelle version.

Entre-temps, tous les domaines ont été mis à jour et adaptés en conséquence. Nous sommes convaincus que la nouvelle présence en ligne de la FST permet aux internautes un accès plus convivial, tout en assurant une présentation plus précise, plus compréhensible et mieux structurée. La pleine intégration des données AFS au site Web de la FST est certainement le changement le plus profitable.

### Nouveau canal d'information: le courriel

En intégrant des données AFS au site Web, une fonction basée sur les structures de l'AFS a été créée pour permettre l'expédition de courriels d'informations ciblées aux adresses contenues dans l'AFS. Ce puissant instrument de communication ne sera en aucun cas utilisé comme canal publicitaire par la FST. Afin de promouvoir un système d'informations ciblées, il serait souhaitable que tous les membres saisis dans l'AFS y déposent leur adresse de courriel. A côté de la simplification de l'information, ce canal permettrait également de faire l'économie d'importants investissements financiers. Chaque Société de tir peut apporter à ce sujet une contribution importante. Nous vous en sommes très reconnaissants!

### Marketing et sponsoring

Marketing et Sponsoring constituent un point central au sein de la FST. Dans ce domaine, quelques changements sont intervenus au cours de l'année de référence.

L'annonce de la Brasserie Feldschlösschen SA de ne pas reconduire la convention de partenariat exis-





tante a eu des conséquences financières sur les revenus de la Fédération. Cette nouvelle situation a amené le Service Infos et médias à sonder le terrain pour trouver un nouveau partenaire. Présentement, la FST est en négociations avec de nouveaux sponsors pour un futur partenariat.

Nous nous réjouissons que le contrat de sponsoring avec la caisse maladie Helsana ait été élevé au rang de «statut en or» avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les mesures de marketing élaborées avec l'assureur Helsana ont provoqué des feedbacks et des réactions partiellement très négatives.

Sous sponsoring, nous entendons principalement la promotion de la FST par une entreprise sous forme de prestations financières, matérielles et de service, notamment dans l'attente de recevoir du sponsor, en contrepartie, une prestation sou-

tenant les objectifs de communication et de marketing propres à la FST. Le sponsoring fait partie des relations publiques des entreprises qui visent à promouvoir leurs produits et services, en y ajoutant un effet «hédoniste».

La Fédération sportive suisse de tir (FST) entretient des relations sérieuses et de qualité avec ses partenaires. En tant que l'un des plus importants partenaires de la Fédération, la caisse maladie Helsana a repris le patronage de la totalité des licences de toutes les associations membres et affiliées, sociétés et organisations de la FST. Ainsi, outre la Fédération, les tireuses et les tireurs licenciés de la FST peuvent également en profiter. Grâce à l'engagement de nos partenaires, la FST a pu offrir la licence à un prix extrêmement avantageux au cours de l'année écoulée. Au cours de l'année de référence, la FST a participé à l'exposition inter-

nationale «Pêche – Chasse – Tir» qui s'est déroulée à Berne. Pour sa présentation «Tir», la FST a choisi de thématiser le Sport de tir, discipline sportive olympique (de performances), l'importance du travail réalisé en faveur de jeunes (J+S), le sport populaire et la menace politique engendrée par l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes» afin que les activités de la FST soient bien perçues par la société.

Le tir des écoliers organisé lors de cette exposition a constitué une grande attraction et a été très apprécié des classes d'école qui y ont participé. Les réactions recueillies tant de la part des élèves que de la part des enseignants ont été très positives. Les enseignants ont été enthousiasmés de voir avec quelle passion les moniteurs de tir ont accompagné les élèves et leur ont fait partager une telle expérience.

# SIUS

## La cible électronique du futur...

### LASERSCORE®

**Première mondiale: la cible électronique à détection laser pour armes à air comprimé et petit calibre 22lr**

- La cible la plus précise au monde
- Mesure par trois laser infrarouge (innofensifs)
- Mesure dans un seul plan de la cible
- Mesure sans contact des capteurs de détection
- Pas d'erreur de parallaxe
- Précision exceptionnelle
- Maintenance minimale
- Étanche à la pluie pour utilisation extérieure
- Système breveté mondialement
- Éclairage de cible (option)
- Traçage des coups tirés par rouleau papier (option)
- Rapport de coût/performance maximum

**Certifié par ISSF!**  
Décembre 2010



**Dernier développement SIUS: Support élévateur variable pour cibles**

- Elévateur pour tir 3 positions, intégrant la connectique LON
- Éclairage et piège à balles intégrés dans la cible
- Fiable, sans interrupteurs de fin de course
- Position de cible réglée précisément par des senseurs
- Positionnement ajusté individuellement au moyen de l'unité de contrôle ou par le scanner codes barres
- Configuration possible des hauteurs de cibles
- Mouvement de cible régulier et lisse
- Utilisation conviviale et installation simple
- Entretien minimum
- Installation mobile ou fixe

SIUS AG | Im Langhag 1 | CH-8307 Effretikon  
Tél. +41 52 354 60 60 | Fax +41 52 354 60 66  
www.sius.com | admin@sius.com



Mondialement le seul système approuvé ISSF pour toutes les disciplines



### **Carl Janser-Arnold (1941–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 12 février 2010, une grande assistance a pris congé de Carl Janser-Arnold lors d'une cérémonie funèbre à l'église de Gersau.

Le défunt œuvra à la Société de tir de Gersau, d'abord comme moniteur JT et de tir, puis deux fois comme président. En 1981, Carl Janser fut élu président du Schützenbund Innerschwyz, réunissant toutes les sociétés de tir des districts de Schwyz, à Küssnacht/Rigi et à Gersau.

Ses activités furent également remarquées à la Société cantonale schwyzoise de tir. Chef de match, chef JT et vice-président de 1984 à 1988, telles furent ses stations à la société cantonale.

Carl Janser fut aussi un excellent organisateur, comme p.ex. au Tir de jubilé des Tireurs sportifs d'Ibach (président du CO) et à la 19<sup>e</sup> Fête fédérale des tireurs sportifs à Ibach (vice-président du CO), où il mit son savoir et son temps bénévolement à disposition.

1999 Carl Janser-Arnold fut honoré et nommé membre d'honneur de la Fédération suisse des tireurs sportifs. Lors de la réunification de la Fédération suisse des tireurs sportifs et de la Fédération suisse des tireurs, en 2002, le défunt devint également membre d'honneur de la Fédération sportive suisse de tir.

Par le décès de Carl Janser, les tireurs perdent un camarade qui consacra une grande partie de sa vie au sport de tir. Le Comité de la Fédération sportive suisse de tir, les tireuses et tireurs et les amis du tir sportif sont en deuil d'un camarade fiable et serviable. Ils lui garderont un souvenir ému et respectueux.

### **Reinhard Brunner (1923–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 11 mars 2010, une grande assistance a pris congé de Reinhard Brunner lors d'une cérémonie funèbre à Bern.

Reinhard Brunner débuta sa carrière de tireur en 1950 comme secrétaire des Freischützen Weissenstein à Berne. En 1956, Reinhard Brunner fonda les Verkehrsbetriebsschützen Berne. Il fut membre de la commission de maîtrise en campagne de Berne pendant 16 ans, dont 10 comme président. De 1967 à 1983, il assumait la fonction de moniteur de tir au pistolet au comité de l'Association de tir du Mittelland.

Par l'élection à la commission du Musée suisse du tir, il œuvra dans diverses fonctions de 1963 à 2000. En 1992, la Fédération suisse de tir d'alors le nomma membre d'honneur en remerciement des services rendus à la cause du tir.

Par le décès de Reinhard Brunner, les tireurs perdent une personnalité éminente, qui consacra une importante partie de sa vie au sport de tir. Le Comité de la Fédération sportive suisse de tir, les tireuses et tireurs et les amis du tir sportif sont en deuil d'un camarade fiable et serviable. Ils lui garderont un souvenir ému et respectueux.

### **Jean-Claude Suter (1939–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 22 mars 2010, une grande assemblée en deuil a pris congé pour toujours de Jean-Claude Suter à l'église Saint-Etienne de Moudon. Il est subitement décédé lors d'un voyage au Portugal.

Il était membre de la société de tir «Amis du Tir de Moudon» depuis 1958, où il œuvra comme moniteur de tir. De 1963 à 1988 Jean-Claude Suter a soutenu la société «Le Pistolet» comme enseignant du tir et secrétaire.

Son activité à l'ancienne Fédération de tir au revolver et au pistolet fut éminemment précieuse, que ce soit comme membre de la commission Pistolet, chef du Concours fédéral au pistolet ou encore membre du Comité comme chef des tirs B/C de 1996 à 2001.

De 2002 à 2004, Jean-Claude Suter mit ses énormes connaissances techniques en œuvre comme chef des tirs libres à la Fédération sportive suisse de tir. Avec un engagement inégalable, il organisa 22 «Tir du 14 avril» à Moudon de 1975 à 1996. En 2005, il fut nommé membre d'honneur de la Fédération sportive suisse de tir en reconnaissance de ses mérites en faveur du sport de tir.

Mais Jean-Claude Suter fut aussi un excellent tireur. Nous donnons ici un bref aperçu de son palmarès sportif: Roi du tir au fusil d'assaut de 1962 à 1965, plusieurs fois Roi du tir au pistolet, Roi du tir vaudois en 1989 à Lausanne et en 1994 à Vully-Bellerive.

Avec le départ de Jean-Claude Suter, les tireuses et tireurs perdent un camarade aimable et toujours serviable, ainsi qu'un tireur convaincu. Le Comité de la Fédération sportive suisse de tir, les tireuses et tireurs et les amis du sport de tir sont en deuil d'un modèle.

### **Walter Winistörfer-Gerber (1936–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 10 juin 2010, lors d'une cérémonie funèbre à Seeberg les tireurs ont dû prendre congé de notre membre d'honneur Walter Winistörfer.

De 1961 à 2007, Walter Winistörfer a assumé diverses fonctions dans plusieurs sociétés et associations. De 1968 à 1989, il présida le Sportschützenverein Winistorf, de 1974 à 1999 il fut président du CO du Tir nocturne de Winistorf de 1974 à 1999 et aussi président de l'Association soleuroise de tir sportif pendant 10 ans.

Le défunt entra au comité central de la Société suisse des tireurs sportifs (SSTS) d'alors en 1989. Walter Winistörfer servit pendant 13 ans avec sa manière calme et réfléchie. Il œuvra à la Fédération sportive suisse de tir (FST) de 2002 à 2007 en tant que spécialiste de la presse écrite.

En hommage à ses mérites, l'Assemblée des délégués de 2002 nomma Walter Winistörfer membre de la SSTS et la FST en fit de même lors de la réunification de 2002.

Par le décès de Walter Winistörfer, les tireurs perdent un camarade compétent et serviable, qui a consacré une grande partie de sa vie au sport de tir.

Le Comité de la Fédération sportive suisse de tir, les tireuses et tireurs et les amis du sport de tir sont en deuil d'une grande personnalité. Ils lui garderont toujours un souvenir ému et respectueux.

### **Emilio Bachmann (1918–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 30 juin 2010, lors d'une cérémonie funèbre à Claro du Tessin les tireurs ont dû prendre congé de notre membre d'honneur Emilio Bachmann.

Emilio Bachmann a été membre du comité de sa société de base «Carabinieri della Città di Bellinzona» dès 1960 en tant que responsable du secteur fusil 50m et dès 1982 comme moniteur JT jusqu'en 2001.

Le défunt sut engager ses aptitudes particulières dans le domaine des médias. C'est ainsi qu'il fut rédacteur italien du «Tireur sportif» de 1963 à 1986. Il fonctionna également comme chef de presse à diverses manifestations internationales, tels les Championnats du monde de 1974 à Thoune/Berne, les Championnats d'Europe de 1985 et 1995 à Zurich ou encore les finales de la Coupe du monde à Näfels et Lugano.



Dans le but de promouvoir spécialement les comptes-rendus du tir dans la presse journalistique, Emilio Bachmann fut en 1979 l'un des cofondateurs de l'«International Association of Shooting Journalist». La participation au comité des Vétérans tireurs sportifs tessinois de 1981 à 2007 arrondit l'œuvre de la vie d'un grand homme en faveur du tir sportif.

Il fut nommé membre d'honneur à plusieurs reprises en reconnaissance de son activité dans diverses sociétés et associations, aussi de la Fédération sportive suisse de tir. Par le décès d'Emilio Bachmann, les tireurs perdent un grand travailleur, un exemple pour la base et le relève. Le comité de la Fédération sportive suisse de tir, les tireuses et tireurs et tous les amis du sport de tir sont en deuil d'un camarade fiable et serviable. Ils lui garderont un souvenir ému et respectueux.

### **Hans Ulrich Graf (1922–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le dimanche, 3 octobre 2010, Hans Ulrich Graf, notre Membre d'honneur, est décédé à Bülach.

Hans Ulrich Graf sut engager ses excellentes connaissances et tout son savoir-faire dans l'information et les relations avec les médias, pour le bien de la Fédération sportive suisse de tir. En sa qualité d'éditeur d'un important quotidien pour l'arrière pays zurichois, Hans Ulrich Graf fut prédestiné à reprendre les rênes de la Gazette des tireurs en qualité de rédacteur en chef. Durant sa période de rédacteur en chef, de 1961 à 1970, il exerça diverses fonctions au sein du Comité central de l'ancienne Fédération suisse des tireurs, laquelle bénéficia, avec Hans Ulrich Graf, des conseils d'un excellent connaisseur du sport de tir suisse. Avec son élection au Conseil national, la FST obtient un représentant direct des intérêts du tir à Berne.

En tant qu'expert, Hans Ulrich Graf fut également actif au sein de diverses commissions, notamment la Commission de tir, la Commission disciplinaire, la Commission du Championnat suisse de groupes et la Commission de la Gazette des tireurs. Homme de presse avisé, il créa un service de presse exemplaire qui, en son temps, fut qualifié comme étant le meilleur par l'ancien rédacteur en chef du journal «Sport», Walter Lutz. Après sa retraite du Comité central, Hans Ulrich Graf dirigea l'organisa-

tion de la Fête cantonale zurichoise de tir de 1982, sous la devise «Amitié en toute liberté».

Pour son immense activité au profit de la FST, des Sociétés de tir et des associations, Hans Ulrich Graf fut nommée pour ses mérites Membre d'honneur de la Fédération sportive suisse de tir.

Avec Hans Ulrich Graf, nous perdons un créateur infatigable et une personnalité exemplaire pour le sport de tir. Nous honorerons toujours sa mémoire.

### **Fausto Foppa (1926–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 5 décembre 2010 est décédé notre membre d'honneur Fausto Foppa de Vacallo de manière inattendu.

Fausto Foppa fut une brillante personnalité du sport de tir suisse. En 1977, au terme de plus de 30 ans d'activité dans diverses fonctions au sein de la communauté de tir, Fausto Foppa fut nommé Membre d'honneur de la Société «Liberi Triatori Chiasso». C'est en 1975 que Fausto Foppa fut nommé membre du Comité central de la Fédération suisse des tireurs (FST), au sein duquel il occupa la fonction de vice-président de 1985 à 1988. Au Comité central, dans sa manière réfléchie et pragmatique, Fausto Foppa eu toujours à cœur de défendre les intérêts des membres issus de la Suisse italienne.

En 1988, lors de l'Assemblée des délégués à Zurich, Fausto Foppa fut nommé Membre d'honneur de la FST avant d'être également élevé à Thoune, au terme de plus de vingt ans d'activité au sein du Comité central, au rang de Membre d'honneur de l'USS. Ces deux élévations au rang de membres d'honneur comptèrent énormément pour Fausto Foppa qui silencieusement les considéra toujours comme une marque de gratitude et d'estime à son égard. Durant ses vingt ans d'activité au sein du Comité central, la FST put toujours compter sur un camarade et fonctionnaire fiable et solide, un ami précieux et attachant. Des amitiés que Fausto Foppa sut soigner avec charme jusqu'à son décès inattendu.

Avec Fausto Foppa, nous perdons un camarade compétent et serviable dont l'absence nous pèsera et nous garderons du défunt un souvenir très honorable.

### **Franz Xaver Wunderlin-Stocker (1918–2010), Membre d'honneur de la FST**



Le 17 décembre 2010, une grande assistance a pris congé de notre membre d'honneur Franz Xaver Wunderlin lors d'une cérémonie funèbre à l'église de Stein.

Franz Xaver Wunderlin fut un fin connaisseur du sport de tir suisse et un grand exemple pour de nombreux fonctionnaires actifs en son sein.

Franz Xaver Wunderlin mit son large savoir-faire au service du tir pendant de nombreuses années, en particulier de la Société du tir au petit calibre de Stein AG. Dans sa fonction de secrétaire de la Commission de tir au petit calibre, Franz Xaver Wunderlin s'est engagé de manière désintéressée; il a mis toute sa capacité de travail pour le bien du tir avec beaucoup de passion et un vif sens des responsabilités. Ses domaines d'activités furent les contrôles des manifestations de tir et l'administration des cartes-couronne des Fêtes de tir. En 1962, en accédant à la présidence de la Commission de tir au petit calibre, Franz Xaver Wunderlin se vit confier la plus haute responsabilité.

En remerciements pour ses exemplaires prestations, fournies au cours de nombreuses années à différents postes de fonctionnaire, en 1984 Franz Xaver Wunderlin fut nommé Membre d'honneur de l'ancienne Société suisse des tireurs sportifs. Lors de la fusion des Fédérations faitières suisses de tir en 2002, Franz Xaver Wunderlin devint également Membre d'honneur de la Fédération sportive suisse de tir FST.

Consternés par ce départ inattendu, nous devons prendre congé pour toujours de Franz Xaver Wunderlin. Nous avons perdu un camarade très compétent et toujours serviable; nous regretterons son absence.



Gold



Faude & Huguenin

Helsana

Bronze



SCHIESS-SPORT  
WWW.KROMER.CH

nationale  
suisse

Ausrüster



RUAG

BLEIKERE



champion



CMA  
Trading

Gönner





## Procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> Assemblée ordinaire des délégués de la Fédération sportive suisse de tir

du samedi, 24 avril 2010, au Forum Ried, à Landquart (GR)

<b>Présence:</b>	Délégué(e)s:	275 (y. c. 21 membres d'honneur ayant le droit de vote)
	Comité:	<u>7</u>
	Total ayants droit de vote:	282
	Invité(e)s:	64
	Cadres FST	<u>30</u> (collaborateurs FST inclus)
	<b>Total:</b>	<b>376</b>
<b>Bureau:</b>	Présidence:	Dora Andres, Présidente
	Membres:	Hans Sameli, chef Division Pistolet (chef du bureau de vote) Markus Rickli (président de la Commission disciplinaire et de recours)
	Scrutateurs:	1. R. Mooser (KSV BL), Rempl. 1: W. Harisberger (KSV BL) 2. R. Koller (ZHSV), Rempl. 2: G. Gutknecht (ZHSV) 3. B. Preisig (KSV AR), Rempl. 3: Ch. Steinmann (KSV AI) 4. B. Berchtold (SZAV), Rempl. 4: O. Felber (SZAV) 5. W. Häusermann (KSV AG), Rempl. 5: U. Boller (KSV AG) 6. W. Haenni (SVC), Rempl. 6: R. Jordan (SVC)
	Presse:	Rédaction «Tir Suisse» Heinz Bolliger, Rédaction «Schützen-König» Représentants de la presse locale
	Traduction (d/f):	Bureau de traduction simultanée Furet, Berne (d/f)
	Procès-verbal:	Manuela Bättig, Büroservice M. Bättig, Neuenkirch

## Ordre du jour

### Partie A – selon les Statuts actuels de la FST

1. Procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> Assemblée des délégués du 25 avril 2009, à Näfels (GL) ..... 23
2. Rapport annuel 2009: *Approbation* ..... 23
3. Comptes annuels 2009 ..... 25
- 3.1 Fédération sportive suisse de tir: *Approbation* ..... 25
- 3.2 Fondations «Foyer des tireurs» et «Musée suisse du tir»: *pour prendre connaissance* . . 25
4. Statuts de la Fédération sportive suisse de tir: ..... 26
- 4.1 Révision totale: *Approbation* ..... 26
5. «La signification du tir pour l'armée suisse»: ..... 28  
Conférence du Commandant de corps, André Blattmann, chef de l'Armée ..... 28
6. Honorariat (répartis en groupes) ..... 28

### Lunch

### Partie B – selon les Statuts révisés de la FST

(pour autant qu'ils soient approuvés)

7. Elections: ..... 28
- 7.1 Procédure d'élection ..... 28
- 7.2 Elections pour la période administrative de 2010–2013 . 29  
– Comité (dont 4 élections complémentaires) ..... 29  
– Présidente, deux vice-présidents ..... 29
- 7.3 Commission de gestion (dont une élection complémentaire) ..... 29
- 7.4 Commission disciplinaire et de recours (dont une élection complémentaire) ..... 29

8. Centre de compétences Sport d'élite: ..... 29
- 8.1 Règlement: *Approbation* ..... 29
- 8.2 Crédit-cadre: *Approbation* ..... 29
9. Centre de compétences de l'Organe de publication officiel Tir Suisse: ..... 30
- 9.1 Organe de publication officiel: *Information* ..... 30
- 9.2 Budget: *Approbation* ..... 30
- 9.3 Règlement du Fonds de réserve: *Approbation* ..... 30
- 9.4 Constitution du Fonds de réserve: *Approbation* ..... 30
10. Budgets pour l'année 2010: *Approbation* ..... 30
11. Cotisations uniques et montants de la licence pour l'année 2011: *Approbation* ..... 30
12. Concept de promotion de la Relève: *pour prendre connaissance* ..... 31
13. Fédération suisse de tir dynamique: ..... 31
- 13.1 Convention: *Approbation* ..... 31
14. Campagne contre l'initiative sur les armes: *Information* ..... 31
15. Fête fédérale de tir 2010, Région Aarau: *Information* ..... 31
16. Divers: ..... 32
- 16.1 Information sur le lieu du déroulement de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012 ..... 32
- 16.2 Information sur le lieu du déroulement de la Fête fédérale de tir 2015 ..... 32
- 16.3 Assemblée des délégués 2011: le 30 avril 2011 (prévue à Aarau) ..... 32



## Salutations

*Dora Andres* (Présidente de la FST) salue les représentants des milieux politiques, des autorités, de l'armée et du sport, ainsi que les délégués, les représentants des sponsors et de la presse.

Avec le Comité, elle se réjouit de pouvoir saluer un grand nombre de participants à Landquart, tout en remerciant la commune et le Forum Landquart de leur accueil.

La dernière Assemblée des délégués dans le canton des Grisons a eu lieu il y a 25 ans, à Coire. Les Grisons, le seul canton suisse trilingue jouit d'une grande diversité économique, culturelle et politique. Le romanche et sa culture font partie intégrante des caractéristiques des Grisonnes et des Grisons. Mais les Grisons est un canton qui possède aussi des paysages d'une grande beauté et de nombreuses attractions touristiques. Avec tous les participants présents, le président de la FST se réjouit de pouvoir tenir l'Assemblée de délégués dans un lieu de cette qualité.

En se prononçant dans les quatre langues nationales, elle relève que l'AD de ce jour ne sera pas seulement appelée à traiter les objets statutaires, mais qu'il fallait aussi saisir l'occasion d'échanger nos points de vue, d'entretenir les relations existantes et de nouer de nouvelles relations. Elle donne la parole à Marcel Suter, Président de la Fédération sportive grisonne de tir (BSV), qui transmet les salutations de sa société cantonale.

*Salutations de Marcel Suter,  
Président de la BSV:*

Au nom de la Fédération sportive grisonne de tir, *Marcel Suter* souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée ordinaire des délégués. Il remercie la FST, l'USS et Christian Stettler, le chef d'exploitation du Forum Landquart et son équipe pour l'excellente collaboration lors des préparatifs en vue de cette assemblée. Il souhaite que l'assemblée soit fructueuse, tout en permettant de maintenir un dialogue respectueux, concentré sur l'objet et non sur les éventuelles préférences, les avantages

ou les intérêts de sa propre personne. L'assemblée doit faire face à de fortes turbulences et il est important qu'une position commune forte soit présentée à l'extérieur, comme cela fait déjà partie d'une tradition centenaire.

*D. Andres* remercie le président M. Suter et son équipe pour leur excellente organisation.

*D. Andres* se réjouit de pouvoir souhaiter la bienvenue à un grand nombre d'invités des milieux politiques et de l'armée, ainsi qu'à un grand nombre d'Officiers fédéraux de tir, au président d'honneur et aux membres d'honneur, aux différents présidents de la Communauté d'Intérêts Tir Suisse, aux responsables des Tirs historiques, à toutes les représentantes et à tous les représentants des sponsors, donateurs et équipementiers, qu'elle remercie particulièrement. Elle salue également tous les préposés des Ressort et les chefs de concours, les membres des différentes Commissions techniques, Divisions et organisations de concours et remercie les représentants de la presse pour leur travail d'information.

*D. Andres* déclare que l'Assemblée des délégués se déroule, jusqu'au moment du lunch selon les Statuts actuels de la FST. Après la pause, et pour autant que les Statuts soient approuvés, les objets seront traités d'après les nouveaux Statuts.

*D. Andres* renvoie formellement aux articles 12 à 19 des Statuts de la FST et relève quatre points:

- Seules les personnes possédant une carte de vote ont le droit de prendre part aux votations. Cette dernière a été distribuée avec les bulletins pour le vote secret en échange du certificat de vote à l'entrée de la salle.
- Les délais concernant l'Assemblée des délégués, la convocation et la publication ont été respectés.
- Pour la rédaction du Procès-verbal, les débats sont enregistrés.
- Les votes et les élections se déroulent à main levée, pour autant que l'assemblée n'en décide autrement. Pour les votations, la majorité simple est valable, les abstentions ne sont pas prises en considération.

*D. Andres* présente le bureau électoral dont font partie Hans Sameli, membre du

Comité et Markus Rickli, président de la Commission disciplinaire et de recours. Elle donne la parole à Hans Sameli.

*H. Sameli* donne connaissance des noms des scrutateurs et de leur secteur respectif. Au total, 282 délégués ont le droit de vote; la majorité absolue est de 142 voix.

*D. Andres* procède à un vote d'essai.

La parole sur le droit de vote et sur le déroulement de l'Assemblée des délégués n'est pas demandée. Approuvée tacitement par les délégués, l'assemblée peut donc se dérouler conformément aux lois et aux Statuts.

*D. Andres* déclare ouverte la 9<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la FST et informe sur son déroulement et sur l'ordre du jour.

La parole au sujet de l'ordre du jour n'est pas demandée. Il est ainsi approuvé.

## 1. Procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> Assemblée des délégués du 25 avril 2009, à Näfels (GL)

Le Procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> Assemblée des délégués du 25 avril 2009 a été publié dans l'Organe de publication officiel «Tir Suisse» (édition no 09/09 du 15.05.2009) et dans le Rapport annuel 2009 de la FST (pages 36 à 42), conformément aux Statuts de la FST.

La parole au sujet du Procès-verbal n'est pas demandée.

**Décision:** Le Procès-verbal de l'AD 2009 est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 2. Rapport annuel 2009

En se souvenant de tous les défunts de l'année dernière et de ceux qui sont décédés au cours des quatre premiers mois de l'actuel exercice de la Fédération, *D. Andres* cite le Président d'honneur de la FST Max Hürlimann, les membres d'honneur de la FST Louis Beney, Ewald Iseli, Jean-Claude Suter, Reinhard Brunner et Carl Janser. Pour honorer leur mémoire, l'Assemblée se lève et le Corps de musique de Malans joue un choral de circonstance.



D. Andres remercie le Corps de musique de Malans.

D. Andres tire le bilan des douze mois passés à la tête de la Fédération en tant que présidente:

«Il y a une année, vous m'avez élue à la fonction de présidente. A ce moment-là, je vous ai promis de m'engager pour la Fédération, mais particulièrement pour les tireuses et les tireurs. Je vous ai également promis de tenir en haute estime les traditions et les valeurs du Sport de tir. Cela se traduit aujourd'hui par la révision des Statuts, par laquelle nous proposons de libérer les Tirs historiques de l'obligation de la licence. En outre, j'ai promis de créer de bonnes conditions-cadre et de poursuivre la bonne collaboration avec l'armée. Très rapidement, j'ai constaté que la Fédération sportive suisse de tir est une fédération intéressante et polyvalente, mais qu'elle manquait d'une vision, d'une méthode de travail et d'une communication claires. Malgré beaucoup de bonne volonté, le savoir technique manquait partiellement et l'opinion s'était répandue que tout allait bien et qu'aucun changement n'était nécessaire. Chacun fait de son mieux selon ses possibilités. Mais aujourd'hui, cela ne suffit plus. Les changements de l'environnement, les moyens financiers limités, les exigences toujours plus importantes des athlètes, de l'Office fédéral du sport et de Swiss Olympic, exigent d'une Fédération qu'elle se renouvelle également. Peu importe que cela concerne la structure, la composition des organes ou la répartition des collaborateurs bénévoles ou rémunérés. Au centre de notre action, une seule chose compte: vous, chères tireuses et chers tireurs. En tant qu'organe faitier, nous voulons fournir les prestations que vous souhaitez pour faire avancer le Sport de tir.

Nous pouvons vous soutenir, vous proposer et donner l'impulsion. Toutefois, la mise en œuvre, la motivation et l'exécution doivent être réalisées par vous-mêmes dans les Sociétés cantonales et les Sociétés de tir. Cela dépend de chacun. Car chacun peut contribuer à renforcer la considération du Sport de tir afin que l'initiative

populaire «Pour la protection face à la violence des armes» soit rejetée. Je cite Kennedy qui a dit: «l'm juste one – but l'm one». Je ne suis qu'un, mais j'en suis un. L'impulsion part toujours d'une seule personne qui fait rouler la pierre. A côté de l'effort principal porté sur la jeunesse et la promotion de la Relève, mon intention est de créer une base afin que chacune de nos Sociétés de tir puisse disposer, dans quelques années, d'un entraîneur formé. Ceci notamment pour offrir une heure d'entraînement de tir accompagné par semaine. La question est de savoir s'il est effectivement possible de réaliser une heure d'entraînement accompagné par semaine dans toutes nos installations de tir ou si les installations à 300m sont déjà tellement occupées que le temps de tir pouvant être mis à disposition ne suffit pas pour permettre un entraînement hebdomadaire accompagné durant 50 semaines, à côté des cours de Jeunes tireurs, de la formation des Adolescents, des entraînements et des compétitions usuelles. A mon avis, cela doit à nouveau être possible, sinon les Sociétés de tir seront trop limitées dans la pratique de leur sport. Au sein de toutes les autres disciplines sportives, dont certaines sont au moins aussi bruyantes que les nôtres, un entraînement a lieu plusieurs fois par semaine. Ce doit être aussi valable pour les tireuses et les tireurs. Nous devons à nouveau être pris en considération. Deux événements survenus au cours de cette année nous permettent de nous rapprocher de cet objectif et nous rendent optimistes.

L'un, c'est la reconnaissance par l'Office fédéral du sport du Sport de tir qui lui permet d'accéder, en partant du groupe d'utilisateurs 7, au groupe d'utilisateurs 1 (Jeunesse et Sport) avec les disciplines Carabine 10 et 50m, Pistolet 10, 25 et 50m. Nous y sommes enfin, ce qui nous permet comme à tant d'autres disciplines sportives de facturer les cours de la promotion de la Relève, les camps de formation, le travail avec les jeunes et celui des coaches sportifs par le biais des Services cantonaux du sport.

Afin de faire aboutir ce changement, il

nous faut des entraîneurs et des coaches pour entourer les jeunes. Je tiens à remercier les Comités et les Sociétés de tir des cantons qui favorisent ce développement. L'autre événement est de nature à nous rendre optimistes; il prouve que nous sommes pris en considération; hier soir en effet, l'Aide sportive suisse a honoré, pour la première fois, un tireur en lui attribuant une distinction lors de la 29<sup>ème</sup> cérémonie, laquelle distinguait les meilleurs athlètes et teams de la Relève, ainsi que les entraîneurs de la Relève les plus performants de l'année 2009. Le meilleur athlète de la Relève de l'année 2009 honoré est Lukas Grunder. Ce sont des signes qui doivent nous motiver et que nous devons exploiter. J'adresse mes sincères félicitations à Lukas Grunder, à son entraîneur, au chef du Sport d'élite, à ses parents et à l'ensemble de l'équipe de soutien. Maintenant, je voudrais vous faire participer à ce succès en vous projetant un extrait de l'émission que la Télévision suisse alémanique a diffusé hier soir à ce sujet.»

«C'est magnifique lorsque les tireurs sont également concernés par l'annonce d'un succès. Par ailleurs, son entraîneur, Beat Brüngger, a également déjà fait l'objet d'une distinction en tant que meilleur entraîneur de l'année. Mais c'est la première fois qu'un tireur a été distingué et Lukas Grunder est le premier. Nous avons de nombreuses tireuses et tireurs talentueux qui sont également prêts à sacrifier tout leur temps libre pour se consacrer à leur sport. Ce sont eux que nous voulons soutenir. C'est à eux, à leurs parents et aux Sociétés de tir que l'information décrivant le chemin menant au sport de haute compétition, ses exigences et ses attentes, doit être accessible. Dans ce domaine, le chef actuel du Sport d'élite a procédé aux changements au cours des derniers mois, mais le chemin est encore jalonné d'obstacles. Si, au cours de la révision des Statuts, vous acceptez aujourd'hui la création d'un Centre de compétences Sport d'élite, sous le point 8 de l'ordre du jour, et si vous dites en même temps oui au crédit-cadre lié à une période olympique de 4 ans, vous donnerez alors un signe fort en faveur du

Sport d'élite. Afin de pouvoir disposer d'un nombre suffisant de tireurs en Elite, nous devons poursuivre la promotion de la Relève sans faiblir. Mais, auparavant, nous devons être au clair sur les objectifs et les moyens à engager. Nous vous soumettons aujourd'hui également le concept de la promotion de la Relève. Lorsque vous avez découvert ce dernier et après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, vous avez peut-être pensé que ces objets auraient très bien pu être adoptés par le Comité. Mais à quoi servent-ils, ces objets, s'ils sont uniquement approuvés par le Comité? C'est à vous de les soutenir! Aujourd'hui, vous devez vous demander si la direction est juste. C'est ainsi que vous vous exprimerez et les soutiendrez, tout en espérant que vous les mettez également en œuvre dans vos cantons et vos Sociétés de tir. Le 75% des mesures du Concept de la promotion de la Relève doivent être mis en œuvre au sein de la base. C'est pourquoi il est important que vous vous prononciez, aujourd'hui, si vous pouvez vous identifier à ces mesures. C'est à vous, chers délégués, qu'il reviendra de décider si les mesures proposées seront appliquées. Cela est réalisé par le biais de la révision des Statuts, du Concept de la promotion de la Relève, de la nouvelle orientation du Sport d'élite comprenant un Centre de compétences et un crédit-cadre, ainsi que par l'élection des membres du Comité. Le Sport de tir a de l'avenir. La sécurité est pour nous l'objectif le plus important. Ce qui peut amener une amélioration doit être examiné et mis en œuvre. L'initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes» n'apporte aucune sécurité supplémentaire. Bien au contraire, elle entrave le tir, la chasse et la collection d'armes par des limitations inutiles et des charges administratives supplémentaires. Il serait plus efficace d'appliquer fermement la législation en vigueur et de poursuivre plus sévèrement les abus. Nombre d'entre-vous ont des pièces par héritage chez eux; elles ont un lien avec l'histoire. Cela aussi fait partie de la Suisse et va être interdit ou sera associé à une lourde charge administrative. L'ini-

tiative constitue pour nous autres tireuses et tireurs une plateforme qu'il convient d'exploiter. Interdire, semer l'angoisse et supprimer des droits constitutionnels ne correspondent pas à la mentalité suisse. La détention privée d'armes et la remise de l'arme personnelle aux militaires suisses sont l'expression de la confiance que l'Etat accorde à ces citoyennes et citoyens. Pour terminer, je remercie très sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la FST, les membres du Comité, les présidents des [Associations membres](#), les fonctionnaires et leur personnel auxiliaire pour l'excellent travail qui a été réalisé au cours de l'année écoulée. Et, maintenant, je souhaite que cette assemblée soit fructueuse et débouche sur de bonnes décisions pour notre avenir. Merci beaucoup».

*D. Andres* ouvre la discussion sur le Rapport annuel 2009. De la part du Comité, l'on renonce à compléter les rapports individuels (de la page 1 à la page 16). La parole au sujet du Rapport annuel n'est pas demandée.

**Décision:** Le Rapport annuel 2009 est approuvé avec remerciements à ses auteurs.

### 3. Comptes annuels 2009

#### 3.1 Fédération sportive suisse de tir

*D. Andres* renvoie aux comptes annuels 2009 (pages 19 à 30 du Rapport annuel).

*H.-R. Alder* présente un résumé des comptes annuels.

*A. Cattin*, (réviseur en chef de la CG), remercie la présidente Dora Andres pour l'excellente collaboration, ainsi que *H.-R. Alder* et *P. Lambrigger* pour l'excellent travail fourni. Il remercie également le président de la Commission Peter Waser et ses collaborateurs Roger Bösch et Robert Gerber.

La CG n'a pas de compléments à apporter aux comptes annuels 2009. La parole au sujet des comptes annuels 2009 de la Fédération n'est pas demandée.

**Décision:** Les comptes annuels 2009 et la décharge aux responsables sont approuvés à l'unanimité.

#### 3.2 Fondations «Foyer des tireurs» et «Musée suisse du tir».

*H.-R. Alder* renvoie aux comptes annuels 2009 de la Fondation «Foyer des tireurs» et de la Cofondation «Sport de tir» (pages 31 à 33 du Rapport annuel). Les comptes présentent un bénéfice de Fr. 90'000.– pour la Fondation «Foyer des tireurs» et un excédent de produits de Fr. 225'000.– pour la Cofondation «Sport de tir».

La parole au sujet des comptes annuels 2009 de la Fondation «Foyer des tireurs» et de la Cofondation «Sport de tir» n'est pas demandée.

**Décision:** On prend connaissance des comptes annuels 2009 de la Fondation «Foyer des tireurs» et de la Cofondation «Sport de tir».

*H.-R. Alder* renvoie aux comptes annuels de la Fondation «Musée suisse du tir» (page 34 du Rapport annuel 2009). Globalement, les comptes annuels ont été bouclés avec un bénéfice de Fr. 19'000.–. La parole au sujet des comptes annuels 2009 de la Fondation «Musée suisse du tir» n'est pas demandée.

**Décision:** On prend connaissance des comptes annuels 2009 de la Fondation «Musée suisse du tir».

*D. Andres* remercie le Conseil de fondation du «Musée suisse du tir» dirigé par le membre d'honneur Ruedi Meyer et la directrice du musée Cornelia Weber. Au cours de cette année, le Musée suisse du tir célébrera son 125<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion, une exposition particulière sera organisée du 10 juin 2009 au 30 janvier 2011; elle a pour thème «Les trésors des tireurs sur l'île du Musée de 1885 à 2010».

*D. Andres* donne la parole à la Conseillère d'Etat du canton des Grisons, Madame Barbara Janom-Steiner.

*Salutations de Mme Barbara Janom-Steiner, Conseillère d'Etat:*

*La Conseillère d'Etat Barbara Janom-Steiner*, en s'exprimant dans les quatre langues nationales, souhaite la bienvenue à l'Assemblée des délégués et apporte les salutations du Conseil d'Etat du canton des Grisons.

*La Conseillère d'Etat Barbara Janom-Steiner* est certaine que l'initiative popu-



laire «Pour la protection contre la violence des armes» donnera lieu à des discussions, mais précise d'entrée qu'elle luttera fermement et avec les tireurs contre cette initiative. C'est très volontiers qu'elle veut y apporter sa part.

*La Conseillère d'Etat Barbara Janom-Steiner s'exprime ensuite:*

- *Au sujet de l'animal héraldique des Grisons:* Avec la formule 155–90–100, elle n'entend pas donner l'idéal de beauté des Grisonnes, mais bien les mensurations moyennes du capricorne, l'animal héraldique des Grisons: longueur de la tête 155 cm, hauteur des épaules 90 cm et parure de la tête 100 cm.
- *Au sujet de la situation du canton des Grisons:* Les Grisons, le canton le plus grand en superficie est situé en bordure de la Suisse, mais au cœur de l'Europe et des Alpes. Il jouxte quatre cantons et trois pays.
- *Au sujet du pays et de ses habitants:* Les Grisons ne sont pas seulement le pays des capricornes. Le canton compte également 150 vallées, 615 lacs et 937 montagnes. L'Engadine et le Val Müstair hébergent une réserve naturelle unique, le seul Parc national suisse. Le plus haut sommet, le Piz Bernina, culmine à une altitude de 4'049 m au-dessus de la mer, la seule cime des Alpes orientales dépassant les 4'000 mètres. Un quart de la superficie est constitué de forêts, un autre quart de pâturages. A côté des 6'000 capricornes recensés, le canton trilingue héberge aussi 190'000 habitants.
- *Au sujet de son histoire et de sa politique:* La capitale est Coire. C'est la plus ancienne ville de notre pays et le canton des Grisons a intégré la Confédération en 1803. En tant que lien entre la ville et la campagne, la montagne et la vallée, le canton des Grisons à un rôle important à assumer.
- *Au sujet de l'approvisionnement:* La ressource principale est la superficie agricole pour la production du lait, de la viande, du vin et du bois, sans oublier l'industrie et la production de l'électricité par les nombreuses centrales hydrauliques.

– *Au sujet des prestations de service:* De nombreuses entreprises internationales se sont établies là ou d'autres passent leurs vacances. Les Grisons s'appuient aussi sur un tourisme proche de la nature qui constitue un pilier de son économie. Les lignes de l'Albula et de la Bernina des Chemins de fer rhétiques appartiennent au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2009.

Le capricorne représente les valeurs centrales des Grisons: stabilité, persévérance, détermination, originalité et authenticité. *La Conseillère d'Etat Barbara Janom-Steiner* termine son allocution ainsi: «Grazcha fich ed a revair.»

*D. Andres* remercie la Conseillère d'Etat Barbara Janom-Steiner pour ses explications intéressantes et instructives, ainsi que pour son soutien dans la lutte contre l'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes».

*D. Andres* donne ensuite la parole à Daniel Siegenthaler qui honore les membres méritants.

*D. Siegenthaler* relève qu'il fait partie des devoirs de l'Assemblée des délégués de distinguer et d'honorer les membres particulièrement méritants. C'est ainsi qu'il débute avec le premier groupe de distinctions et confère, sous les applaudissements de l'assistance, la *Médaille d'honneur en or, respectivement remet un cadeau* à:

- *Henri Deutsch:* membre de la Commission disciplinaire et de recours de la FST de 2002–2010
  - *Kurt Stambach:* membre de la Commission disciplinaire et de recours de la FST de 2002–2010.
- Les personnes méritantes suivantes ont dû s'excuser et seront honorées in absentia:
- *Major Ruedi Herold:* officier fédéral de tir de l'art. 17 de 2006–2009
  - *Colonel EMG Hans Tschirren:* officier fédéral de tir de l'art. 5 de 1999–2009
  - *Heinz Frutiger:* Chef Schiesswesen a. D. de 2001–2009
  - *Heinz Frutiger:* chef du Tir hors du service de 2001–2009
  - *Hermann Hirter:* membre de la Commission disciplinaire et de recours de la FST 2002–2010

– *Jeri Ochsner:* membre de la Commission disciplinaire et de recours de la FST de 2002–2010

La personne méritante suivante ne souhaite pas être honorée. Le Comité respecte ce souhait mais transmet tout de même ses sincères remerciements pour les services rendus au

– *Colonel EMG René Koller,* officier fédéral de tir de l'art. 14 de 1994 à 2009.

*D. Andres* informe que le membre du Comité René Inauen a quitté le Comité lors de la dernière Assemblée des délégués. Vu que certains points sont restés en suspens après son départ, le Comité a renoncé à le remercier l'année dernière. *D. Siegenthaler* ayant réglé ce qui était en suspens, le Comité le remercie sincèrement pour le travail fourni. En signe de reconnaissance, *A. von Känel* remet à *R. Inauen* une bonne bouteille.

## 4. Statuts de la Fédération sportive suisse de tir

### 4.1 Révision totale

*D. Andres* relève qu'un premier projet avait été élaboré par Monsieur Rickli en collaboration avec le Comité. La poursuite des travaux, la collection des «feedbacks» et des propositions ont été reprises par *U. Weibel*. La lecture est prévue article par article. Lors de chaque nouvelle page, *U. Weibel* signalera les réactions, les propositions et les adaptations qui ont été enregistrées. Même la CP qui s'est déroulé hier a également fait des adaptations. Ensuite, la parole sera donnée à l'assemblée pour que les délégués puissent soumettre leurs propositions. A la fin des débats, un vote final aura lieu. La parole n'est pas demandée.

**Décision:** L'entrée en matière n'est pas contestée.

*U. Weibel* a une remarque préalable à faire au sujet de la version française. Elle contient des erreurs et des passages discutables du point de vue de la traduction. Il renonce à soumettre ces points aujourd'hui à la discussion, mais rassure les délégués quant à la correction de la version finale. Il

s'excuse auprès des délégués de la Suisse romande pour ces erreurs.

*U. Weibel* renvoie à la page 1, où une seule correction est à faire dans la première phrase après le sommaire, soit: La Fédération sportive suisse de tir est issue de l'union en 2002. L'année **2002** sera ajoutée.

*U. Weibel* informe que dans la présente version, le terme présidente, respectivement président a été changé en présidence. Il admet que le choix de ce terme n'est pas judicieux, car, il comprend en général plusieurs personnes. Dans la version corrigée, l'ancienne désignation présidente, respectivement président sera réintroduite, notamment aux articles 17, 18, 19, 22, 25 et 25, tant dans la version allemande que dans la version française.

Pour les articles 1 à 4 à la page 2, aucune remarque préalable n'a été enregistrée.

*U. Weibel* renvoie à la page 3, aux articles 5 à 7. Pour l'article 5, la phrase: Les membres (voir l'art. 6) et leurs Sociétés de tir affiliées... doit être complétée par (voir l'art. 6; **hormis les Sociétés suisses de tir à l'étranger**). Cette modification a été proposée par USS Assurances. En ce qui concerne l'article 6 faisant mention sous art. 6b. de la Fédération suisse de tir dynamique (FSTD), celle-ci ne sera maintenue dans le Statuts que si l'Assemblée des délégués décide l'admission des tireurs dynamiques lorsque l'objet sera traité selon l'ordre du jour.

*P. Schmid* (Président d'honneur de la FST) détaille l'article 6. Il souhaite qu'un ordre soit respecté pour les tirs et que toutes les fédérations respectent les mêmes règles et qu'une licence soit introduite afin de connaître les tireurs actifs. Il pense que l'article 6 constitue un retour en arrière pour la FST et recommande de rejeter cet article 6.

Une discussion s'engage sur le sociétariat de certains tireurs et de leurs réglementations.

*D. Andres* constate pour terminer qu'il s'agit de déterminer qui peut formuler une demande d'admission. Même les Sociétés suisses de tir à l'étranger doivent formuler une demande pour être admises.

Elles devront par la suite se soumettre à toutes les obligations édictées par nos Statuts. Une société d'origine purement étrangère ne serait pas incluse dans cet article. La proposition de Peter Schmid et de rejeter l'article 6 au profit de la réintroduction de l'ancien article 6 est soumise au vote.

**Décision:** La proposition est approuvée par 144 voix contre 99.

Pour les articles à la page 4, aucune remarque n'a été enregistrée.

Pour les articles à la page 5, aucune remarque n'a été enregistrée.

*B. Schmid* (SVDS) propose à la page 5, article 14, de donner aux membres selon l'article 6b (RSTp Féd) le droit à un délégué ayant droit au vote par tranche de 500 membres licenciés saisis dans l'AFS. A la suite de l'explication donnée sur les droits de vote et leurs effets par *U. Weibel*, *B. Schmid* retire sa proposition.

*D. Andres* soumet au vote la proposition formulée à l'article 14, selon lequel il est accordé aux membres selon l'article 6b.

une représentation de base de deux ayants droit au vote par tranche de 1'000 membres et d'un ayant droit au vote pour chaque tranche de 1'000 membres suivante.

**Décision:** La proposition du Comité pour reformuler cette disposition est approuvée.

*U. Weibel* envoie à la page 6, article 17, et informe que la direction du projet a déposé une proposition complémentaire à la lettre e. Fixation des cotisations des membres. Il convient de compléter cette phrase par: **pour les membres selon l'art. 6 a.**

*D. Andres* renvoie à la page 6, article 20, alinéa 2, deuxième phrase. Hier, la CP a décidé par 17 voix contre 13 de biffer dans la phrase le **ne...pas**: La présidence **ne** participe **pas** au vote à main levée, mais départage les voix en cas d'égalité.

**Décision:** La proposition du Comité de reformuler cette disposition est approuvée.

*U. Weibel* renvoie à la page 7, article 23, et informe que plusieurs propositions ont été enregistrées de la part diverses associations visant à fixer un délai pour la CP comme pour l'AD, dans lequel une CP extraordinaire doit être tenue sur

demande motivée. La phrase à l'article 23 est ainsi complétée par: Le Comité doit donner suite dans les deux mois à une demande écrite des présidentes et présidents.

*U. Weibel* renvoie à la page 7, article 24 j. et informe que le complément suivant est proposé: **prix de l'abonnement inclus.**

*U. Weibel* renvoie à la page 8, article 25, et relève que les sociétés du nord-ouest de la Suisse et d'autres ont fait la proposition de compléter cette disposition en rapport avec la constitution du Comité. Les sociétés du nord-ouest de la Suisse suggèrent de procéder d'abord à l'élection du Comité et d'élire ensuite la présidente, respectivement les vice-présidents parmi les membres élus. La proposition du Comité, quant à elle, suggère que la présidente et les vice-présidents ne soient pas élus en premier lieu au Comité, mais directement par l'Assemblée des délégués. La proposition des sociétés du nord-ouest de la Suisse signifierait un retour à la réglementation actuelle.

**Décision:** La proposition du Comité de reformuler cette disposition est rejetée par 162 voix contre 60.

*D. Andres* annonce la pause de midi.

*D. Andres* demande à l'assistance de se lever pour la remise de la bannière qui passe des mains de l'ancien porte-drapeau, Ferdi Piller, à celles du nouveau porte-drapeau Hansueli Thut.

Le corps de musique joue la marche au drapeau.

*D. Andres* remercie le corps de musique de Malans dirigé par F. Bärtsch et souhaite ses meilleurs vœux à H. Thut.

*D. Andres* revient à l'article 6. Elle souhaite maintenir l'ancien article 6 dans les nouveaux Statuts afin de permettre aux fédérations concernées de régler leurs objets. En conséquence, le point 13 de l'ordre du jour sur le tir dynamique est biffé et sera porté à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des délégués.

*D. Andres* propose de maintenir l'ancien article 6 dans les nouveaux Statuts.

**Décision:** La proposition est approuvée.

*U. Weibel* renvoie à la page 8, article 28 et informe que dans la première phrase





concernant la CG le terme **personnes** doit être remplacé par **membres**.

*U. Weibel* renvoie à la page 9, article 34 et informe que la deuxième phrase de l'alinéa 2 doit être biffée sans être remplacée.

*U. Weibel* renvoie à la page 10, article 38 et relève que les fédérations du nord-ouest de la Suisse et de la Suisse romande proposent de biffer, à l'alinéa 1, la deuxième phrase: Les Tirs historiques sont exempts de l'obligation de la licence pour tous les tireurs. La parole à ce sujet n'est pas demandée.

**Décision:** La proposition est approuvée.

*U. Weibel* renvoie à la page 11, article 50 et informe que la phrase du dernier paragraphe au sujet de l'utilisation des données saisies doit être biffée et remplacé par: **La FST règle l'utilisation des données saisies**.

*U. Weibel* renvoie à la page 12, article 54 et informe que le mot Division sera remplacé par **éléments de la structure d'organisation**.

Au sujet de la page 13, aucune remarque préalable n'a été enregistrée.

*D. Andres* pour terminer, résume toutes les modifications. Avant le vote final, aucune demande n'est faite de revenir à un article traité.

**Décision:** La révision des Statuts est approuvée.

## 5. La signification du tir pour l'armée suisse

*Allocution du Commandant de corps André Blattmann, chef de l'Armée:*

Le Cdt C A. Blattmann transmet à l'assemblée les salutations du DPPS et de l'armée. Il présente son discours sous l'égide de la solidarité. Il constate les liens avec les tireurs. Nos buts sont les mêmes: préserver la sécurité et la liberté en Suisse et permettre aux tireurs de pratiquer leur sport sans limitation. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes traditions. Et les deux, nous sommes contraints de nous battre pour obtenir suffisamment de moyens afin d'assurer la relève des membres et des cadres. En fait, notre situation n'est finalement pas si différente. Nous ne sommes

pas seulement unis par nos liens, mais également par l'appartenance à une communauté de destin. C'est pour cette raison que les tireurs constituent des partenaires importants pour l'armée. Il faut se réunir et concentrer les forces sur les objectifs.

Le tir constitue un pilier important de notre armée de milice et l'armée est nécessaire pour maintenir la sécurité de notre pays. Elle est la seule réserve de sécurité dont nous disposons. Personne parmi nous ne connaît l'avenir et il est imprudent et dangereux de croire à la paix éternelle. C'est pourquoi nous avons besoin de l'armée pour maintenir les compétences de la défense nationale en cas de conflit armé. Le cas échéant, c'est à nous d'assurer notre défense.

L'armée de milice a une grande importance pour notre pays et dépasse largement le cadre de l'armée. Ce que nous sommes en train de faire ici peut également être assimilé à la milice. On s'engage et on participe parce qu'on agit par conviction et non par l'appât du gain. Ce sont justement les valeurs qu'il convient d'entretenir. Les tireurs le font dans le cadre de l'exercice de leurs hobbies en contribuant directement à la sécurité de notre pays. Ils le font également pour assurer que le Tir hors du service se déroule de manière stricte et ordonnée. La manipulation de l'arme personnelle est un point central, tant pour la formation que pour l'engagement de notre armée. Il faut davantage promouvoir ces capacités.

Il n'y a rien qui puisse remplacer la sécurité, même s'il existe un service civil. Lorsque l'on veut produire de la sécurité, les armes sont parfois indispensables. Cela ne veut pas diminuer le mérite de ceux qui accomplissent un service civil. Mais, nous devons nous rendre compte que la sécurité peut impliquer l'usage des armes. Et, l'armée est compétente pour cela.

Le Cdt C André Blattmann termine par les propos suivants:

«Il faut accorder plus d'importance à la manipulation de l'arme personnelle. Cet objectif, chers amis tireurs, vous le remplissez de manière exemplaire. Et je vous en remercie très sincèrement. Je fais la pro-

messe, chers camarades, que j'accorderai toute mon attention au tir, et au tir obligatoire en particulier. Pour la sécurité et la liberté, aujourd'hui comme à l'avenir. Pour la saison en cours, je vous souhaite «bon tir».

*D. Andres* remercie le Commandant de corps A. Blattmann de sa présence et de ses propos, tout en lui remettant un «petit fortifiant» des Grisons.

## 6. Honorariat

*A. von Känel* entame le deuxième groupe à honorer et remet aux présidents sortants la Médaille d'honneur en or sous les applaudissements de l'Assemblée des délégués.

- *Eric Barbezat* (Président de la Société Neuchâteloise de Tir Sportif): de 1999 à 2004 et de 2004 à 2010, président de la Société Cantonale Neuchâteloise de Tir sportif.
- *Franz Dörig* (président de la Kantonal-schützenverband Appenzell Innerrhoden): dès 2005 membre du Comité AIKSV et président de 2007 à 2009.
- *Melchior Lager* (président de la Glarner Kantonal-schützenverein): dès 1989 membre du Comité du GKSV et président de 2004 à 2010.
- *Toni Meyer* (président de la Kantonalen Schützengesellschaft Obwalden): dès 1994 membre du Comité KSG OW et président de 1999 à 2010.
- *Alois Zahner* (président de la Kantonal-Schützenverein Basel-Stadt): dès 1979 membre du Comité SSVL et président de 2002 à 2010.
- *Ueli Schnyder* (président de la Sport-schützen-Verband an der Linth): dès 1992 membre du Comité du SSVL et président de 2002 à 2010.

## 7. Elections

### 7.1 Procédure d'élection

*D. Andres* renvoie à la procédure d'élection décrite dans la documentation sur l'Assemblée des délégués, notamment à l'article 21, que dispose que les élections ont lieu à main levée, pour autant que

l'Assemblée des délégués n'en décide pas autrement. Le Comité doit nouvellement compter 5 membres au minimum et 9 au maximum.

La parole au sujet de la procédure d'élection proposée par le Comité n'est pas demandée.

### 7.2 Election pour la période administrative de 2010 à 2013

*H.-R. Bayard* serait ravi de poursuivre son activité au sein du Comité. Mais il souhaite renoncer à se présenter en détail du fait qu'il s'est déjà présenté, hier, à la CP.

Les candidats au Comité sont brièvement présentés par les présidents cantonaux respectifs:

- *Luca Filippini* présenté par  
Oviedo Marzorini (président SCT TI)
- *Werner Kuratle* présenté par  
Sepp Rusch (président SCT AI)
- *Paul Röthlisberger* présenté par  
Hubert Müller (président SCT TG).

Personne n'exige que les candidats quittent la salle afin que leur candidature puisse être discutée.

*D. Andres* propose que les élections au Comité aient lieu à bulletin secret.

*U. Stähli (ZHSV)* propose le contraire et demande que les élections au Comité se fassent à main levée.

**Décision:** La proposition de voter à main levée est approuvée.

*Fritz Reinmann* demande à l'AD si d'autres candidatures sont proposées à l'élection au Comité et à la présidence. Comme cela n'est pas le cas, seules les personnes présentées et les membres du Comité qui se représentent sont éligibles.

Une discussion s'engage au sujet de la majorité absolue et sur le nombre des délégués présents ayant le droit de vote.

*F. Reinmann* demande à l'AD si une élection à bulletin secret est souhaitée. Cela n'est pas le cas.

**Décision:** Dora Andres est élue au Comité en obtenant la majorité absolue.

**Décision:** Robert Bayard n'est pas réélu au Comité.

*R. Bayard* retire sa candidature.

*F. Reinmann* demande à *R. Bayard* s'il

retire sa candidature. C'est bien le cas. Les votes continuent.

**Décision:** Daniel Siegenthaler est élu au Comité en obtenant la majorité absolue.

**Décision:** Andreas von Känel est élu au Comité en obtenant la majorité absolue.

**Décision:** Luca Filippini est élu au Comité en obtenant la majorité absolue.

**Décision:** Werner Kuratle est élu au Comité en obtenant la majorité absolue.

**Décision:** Paul Röthlisberger est élu au Comité en obtenant la majorité absolue.

*F. Reinmann* demande aux nouveaux membres de rejoindre la table du Comité et de déclarer s'ils acceptent leur élection.

– *Luca Filippini* déclare accepter l'élection au Comité.

– *Werner Kuratle* déclare accepter l'élection au Comité.

– *Paul Röthlisberger* déclare accepter l'élection au Comité.

*F. Reinmann* demande à l'AD si d'autres candidatures sont présentées pour la fonction de président. Comme cela n'est pas le cas, l'élection aura lieu à main levée.

L'assemblée est d'accord avec la procédure d'élection.

**Décision:** Dora Andres est élue à l'unanimité présidente de la FST.

*F. Reinmann* félicite *D. Andres* pour sa réélection et lui souhaite beaucoup de plaisir, de satisfaction et de persévérance dans l'exercice de sa fonction qui n'est pas toujours facile à assumer.

*D. Andres* remercie les délégués de la confiance qui lui a été accordée. Elle dit croire à l'avenir des tireuses et des tireurs et au tir en général, surtout avec les signaux réconfortants qui ont été exprimés aujourd'hui. Elle remercie également pour la confiance qui a été accordée au nouveau Comité. Ensemble, ils façonneront les quatre années à venir.

*D. Andres* félicite les membres du Comité sortants réélus et les nouveaux membres du Comité élus.

*D. Andres* déclare accepter l'élection.

*D. Andres* et le Comité proposent de réélire Andreas von Känel à la fonction de vice-président pour les quatre années à venir.

**Décision:** Andreas von Känel est élu vice-président de la FST.

### 7.3 Commission de gestion

*D. Andres* annonce qu'aucune candidature n'a été présentée pour repourvoir le siège vacant à la Commission de gestion. Mais les nouveaux Statuts qui viennent d'être approuvés autorisent le président Peter Waser de se représenter pour une deuxième période administrative.

*D. Andres* demande à l'AD si d'autres candidatures sont présentées à l'élection à cette fonction. Cela n'est pas le cas.

**Décision:** Peter Waser est réélu à la Commission de gestion.

### 7.4 Commission disciplinaire et de recours

Les candidats sortants suivants se représentent:

- Heinz Hänni, Bettlach SO
- Markus Rickli, Thun BE
- Jaques Moullet, Freiburg FR
- Marcel Suter, Donat-Ems GR

Les nouveaux candidats suivants se présentent:

- Peter Friedli, Lengnau BE
- Leonhard Merkli, Mellingen AG
- Toni Meyer, Sachseln OW
- Thierry Tièche, La Chaux-de-Fonds NE

*D. Andres* demande à l'AD si les huit candidats présentés peuvent être élus en bloc. C'est le cas.

**Décision:** Les huit candidats sont élus, respectivement réélus.

## 8. Centre de compétences Sport d'élite (CC SpE)

### 8.1 Règlement

*U. Weibel* informe que le nouveau règlement a surtout subi des adaptations techniques et organisationnelles. La parole au sujet du règlement du Sport d'élite n'est pas demandée.

**Décision:** Le Règlement du Sport d'élite est approuvé.

### 8.2 Crédit-cadre

*D. Andres* informe que le crédit-cadre proposé doit être approuvé pour une période



olympique de quatre ans. Du fait que la présente période olympique a déjà commencé, le crédit-cadre ne sera voté que pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2012. La parole au sujet du crédit-cadre n'est pas demandée.

**Décision:** Le crédit-cadre attribué au CC SpE s'élevant à un montant net de 5,045 millions de francs pour le reste de la période olympique en cours, c'est-à-dire de 2010 à la fin de 2012, est approuvé.

## 9. Centre de compétences de l'Organe de publication officiel Tir Suisse (CC OPO)

### 9.1 Organe de publication officiel

A. Näf informe des changements qui ont eu lieu pour l'Organe de publication officiel Tir Suisse. Le nombre de personnes employées a été réduit de 13 à 5 personnes. Depuis le début du mois de mars, le journal se présente comme un quotidien. Il n'a pas la prétention de durer pour l'éternité et n'est conçu que pour le jour de sa publication. Afin de réduire sensiblement les coûts, une réduction du contenu est également indispensable, vu la réduction du personnel. Malgré ces difficultés, la rédaction continuera à présenter par ses propres moyens la rédaction de la partie nationale et d'une partie de la rédaction interrégionale.

### 9.2 Budget

La parole au sujet du budget n'est pas demandée.

**Décision:** Le budget du CC OPO est approuvé.

### 9.3 Règlement du Fonds de réserve

H.-R. Alder informe qu'il est prévu, au cours de l'année 2010, de comptabiliser un excédent de recettes de Fr. 34'674.-. Jusqu'ici, l'Organe de publication officiel se trouvait dans les chiffres rouges et les montants déficitaires devaient être compensés par les cotisations des membres. En raison de la réorganisation, un nouveau Budget a vu le jour et un nouveau

règlement pour la constitution d'un fonds de réserve est proposé. Ce règlement permet la création d'un Fonds de réserve pouvant être complété par les excédents de recettes ou utilisé pour équilibrer d'éventuels déficits de l'Organe de publication officiel, sans devoir recourir aux cotisations des membres.

La parole au sujet du Règlement sur le Fonds de réserve n'est pas demandée.

**Décision:** Le Règlement du Fonds de réserve du CC OPO est approuvé avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 9.4 Constitution du Fonds de réserve du CC OPO

H.-R. Alder informe qu'il est proposé de transférer le montant de Fr. 200'000.- provenant de l'Administration des cartes-couronne pour constituer le fonds en question. En raison du résultat des comptes annuels 2009, cette proposition a été revue à la baisse. Seul un prélèvement de Fr. 80'000.- sera encore nécessaire pour constituer le Fonds de réserve du CC OPO.

La parole au sujet du Fonds de réserve du CC OPO n'est pas demandée.

**Décision:** La proposition concernant la constitution du Fonds de réserve OPO d'un montant de Fr. 80'000.- est approuvée.

## 10. Budget de l'année 2010

Il n'y a pas de remarques préalables au sujet du Budget de l'année 2010. La parole n'est pas demandée.

**Décision:** Le Budget de l'année 2010 est approuvé.

## 11. Cotisations uniques et montants de la licence pour l'année 2011

H.-R. Alder informe que le Comité propose de maintenir les cotisations des membres pour l'année 2010. La parole n'est pas demandée.

**Décision:** La cotisation unique de Fr. 200.- par Société de tir et un montant de licence progressif de Fr. 18.- par carte émise pour les membres Actif A âgés de plus de 20 ans et de Fr. 12.- pour les Adolescents Actif A jusqu'à l'âge de 20 ans révolus sont approuvés.

D. Andres commence à honorer le troisième groupe des membres particulièrement méritants, en particulier Fritz Reinmann, membre sortant du Comité FST, sous les applaudissements de l'Assemblée. «Lors de l'AD de ce jour, Fritz Reinmann (membre du Comité FST) a donné sa démission. Sa nomination en tant que membre d'honneur en 2002 témoigne de sa longue carrière et de ses mérites au service du tir. Les diverses fonctions qu'il a assumées au sein de la FOST ont débüté avec le poste de secrétaire au sein du SASB Union Bern, dont il deviendra le président. De 1982 à 2002 il était actif au sein de la Commission de gestion (CG). Avec la réunification de l'ex-FST, l'ex-SSTS et l'ex-FOST, Fritz Reinmann est devenu membre d'honneur de la FST. Lors de l'AD 2004, à Bulle, il a repris la fonction de chef des Finances de la FST. Sous sa direction, un nouveau contrôle budgétaire a vu le jour et un nouveau modèle de cotisation a été développé. En peu de temps, Fritz Reinmann a su obtenir la confiance de la base. Lors de l'AD 2008, Fritz Reinmann a pu remettre la fonction de chef des Finances à son successeur. Avec la reprise de la Division de communication, il s'est vu attribuer de nouveaux défis, comme l'exposition «Pêche-Chasse-Tir» qu'il a su organiser et diriger en collaboration avec son team, cette année encore. Nous le remercions très chaleureusement. Avec la restructuration de la FST, Fritz Reinmann a signalé relativement tôt qu'il souhaitait remettre ses fonctions bénévoles au sein du Comité au printemps 2010.

L'excellent travail fourni par Fritz Reinmann mérite la reconnaissance et les remerciements de l'ensemble des tireuses et des tireurs de la FST qui te souhaitent, cher Fritz, comme les autres membres du Comité et moi-même, les meilleurs vœux et une excellente santé pour ton avenir.»

Pour le remercier, *D. Andres* lui remettra un bon de son choix, vu qu'il a déjà été nommé membre d'honneur de la Fédération sportive suisse de tir.

## 12. Concept de la promotion de la Relève

*D. Andres* informe que le concept de la promotion de la Relève aurait pu être approuvé par le Comité. Vu qu'il reviendra à 75% des délégués de veiller à sa mise en œuvre, la décision doit leur appartenir. *Ruth Siegenthaler* (cheffe de la Formation de la FST) informe sur la nouvelle structure des Cadres du concept de la Relève qui verra le jour en octobre 2010. Elle compte avec une phase de transition de quatre à cinq ans pour que les sites-labels soient disponibles dans toute la Suisse. *S. Siegenthaler* informe également sur la formation des jeunes, leurs entraîneurs, la sélection des talents et leur préparation pour leur transfert au Sport d'élite. Elle explique le catalogue des critères d'un site-label. Dès octobre 2010, deux sites-labels seront en fonction. Le formulaire d'annonce de la candidature des sites-labels est disponible en ligne.

**Décision:** On prend connaissance du Concept de la promotion de la Relève.

## 13. Fédération suisse de tir dynamique

(ce point a été retiré)

*D. Andres* commence le quatrième groupe de l'honorariat avec le porte-drapeau sortant de la FST, *Ferdi Piller*.

«J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui quelques mots à *Ferdi Piller* qui était directeur du Musée suisse du tir, à Berne, de 1987 à 2006. C'est avec beaucoup de passion et beaucoup de soin que *Ferdi Piller* s'est occupé jusqu'à son départ à la retraite de la collection du précieux patrimoine des tireurs datant de 1885. En tant que porte-drapeau de la Fédération de 1987 à nos jours, donc depuis 23 ans, *Ferdi Piller* a été un camarade fidèle et bienvenu

partout. Aujourd'hui, *Ferdi Piller* remet cette bannière à son successeur. Pour son avenir, nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Cher *Ferdi*, la FST te remercie très sincèrement pour tes nombreux efforts pour le bien du Sport de tir suisse.»

*D. Andres* constate que la nomination des membres d'honneur relève de l'Assemblée des délégués de la FST. C'est pourquoi le Comité propose à l'AD de reconnaître au porte-drapeau sortant *Ferdi Piller* la distinction de membre d'honneur de la FST en vertu de ses mérites particuliers en faveur du tir en suisse, en général, et du Sport de tir, en particulier.

**Décision:** *Ferdi Piller* est nommé membre d'honneur de la FST.

*D. Andres* félicite *Ferdi Piller* et lui souhaite la bienvenue dans les rangs des membres d'honneur de la FST, en lui remettant l'insigne et le vitrail.

*D. Andres* honore le membre du Comité FST sortant *Fritz Schaffner* qui a dû s'excuser pour cette Assemblée des délégués.

«De 1999 à 2002, en tant que membre du Comité de la FST, *Fritz Schaffner* a été actif au sein de la Division Formation de la FST. Durant cette période, il a occupé la fonction de remplaçant du chef de la Division Formation. De 2002 à 2004, il a assumé la fonction chef de la Division Fusil 300m et de 2004 à 2006 celle de chef de la Division Formation de la FST. Après avoir été élu vice-président de la FST, fonction qu'il a assumée de 2006 à 2008, il a repris la tâche difficile de chef de la Division Sport d'élite. Durant son temps de fonctionnaire et membre du Comité de la FST, *Fritz Schaffner* a investi beaucoup de son temps libre pour le bien de la FST. Jusqu'à sa démission, en juillet 2009, il n'a pas cessé de suivre ses objectifs et d'apporter son expérience en vue de façonner les orientations futures de la FST. C'est en son absence que nous le remercions très sincèrement pour les innombrables services qu'il a rendus et lui souhaitons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour son avenir.»

*D. Andres* relève que le Comité propose à l'Assemblée des délégués de conférer à *Fritz Schaffner*, ancien membre du Co-

mité de la FST et en reconnaissance de ses grands mérites en faveur du tir, la distinction de membre d'honneur de la FST.

**Décision:** *Fritz Schaffner* est élu membre d'honneur de la FST.

*D. Andres* félicite *Fritz Schaffner* in absentia pour sa nomination à la distinction de membre d'honneur de la FST. Les remerciements et le cadeau lui seront transmis par *A. von Känel* et *D. Andres*, à Liestal.

*D. Andres* informe l'Assemblée des délégués que l'ancienne présidente de la FST, *Rita Fuhrer*, aurait souhaité assister à l'Assemblée des délégués, mais que son état de santé ne le lui a pas permis de faire le déplacement.

*D. Andres* souhaite à *Rita Fuhrer* les meilleurs vœux et beaucoup de force pour vaincre sa maladie.

## 14. Campagne contre l'initiative sur les armes

*D. Andres* informe que *Hans-Peter Wüthrich*, d'Ermatingen, a repris d'*Urs Weibel* la direction de la campagne.

*H.-P. Wüthrich* informe à son tour que son seul objectif est, en tant que tireur, d'écraser l'initiative populaire «Pour la protection contre la violence des armes». Il rend attentif au fait de ne pas sous-estimer l'initiative et sollicite pour cette raison le soutien de tout le monde. Il souhaite coordonner la lutte contre cette initiative au plan suisse afin d'en augmenter les effets au front. Dès maintenant, le site Internet [www.interdiction-des-armes-non.ch](http://www.interdiction-des-armes-non.ch) et l'adresse E-Mail [info@interdiction-des-armes-non.ch](mailto:info@interdiction-des-armes-non.ch) sont disponibles en ligne. Cela permet à chacun de s'informer sur les activités de la campagne.

## 15. Fête fédérale de tir 2010, Région Aarau

L'ancien Conseiller d'Etat *Ernst Hasler* (président du Comité d'organisation FFT 2010) informe sur l'état d'avancement des préparatifs de la Fête fédérale de tir 2010.



D. Andres remercie le président du CO E. Hasler pour son information et le travail fourni jusqu'à présent. Il souhaite au CO FFT 2010 beaucoup de succès et de poursuivre ses travaux en toute confiance, tout en lui assurant que les tireuses et les tireurs se réjouissent d'ores et déjà de participer à la Fête fédérale de tir 2010 dans la région d'Aarau.

## 16. Divers

### 16.1 Information sur le lieu du déroulement de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012

D. Andres annonce que la Conférence des présidents a décidé, au cours de sa séance de hier, d'attribuer la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012 à la Société cantonale de tir de Glaris.

Fredy Lienhard (président de la SCT GL) informe sur l'état d'avancement des préparatifs en vue de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012.

Sous le égide de «Glarnerland macht treffsicher», les tireurs glaronnais se réjouissent d'organiser la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012. Le Comité d'organisation est patronné par le Conseiller d'Etat Andrea Bettiga, chef de la Direction de la sécurité et de la justice. Les tireurs glaronnais veilleront à ce que la fête de tir de la Relève soit belle et enrichissante.

D. Andres remercie F. Lienhard de ses informations et renvoie à la page Internet de la Fédération qui mentionne les données et les dates de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2012. Dès maintenant, cette page est accessible en ligne. Sa parution a été rendue possible par Ivo Hermann, le nouveau responsable de l'information et des médias, en collaboration avec les préposés des Ressorts et les responsables concernés de la FST.

### 16.2 Information sur le lieu du déroulement de la Fête fédérale de tir 2015

D. Andres annonce que la Conférence des présidents a décidé, dans sa séance d'hier, d'attribuer également la Fête fédérale de tir 2015. Le président du CO, le

Conseiller national Christian Darbellay, a présenté la candidature du canton du Valais et les présidents l'ont approuvé à l'unanimité. Aujourd'hui, Pierre-André Fardel (président de la SCT VS) et Daniel Troger, le président de la commune de Rarogne, lieu d'accueil et de déroulement de la Fête, donnent ci-dessous quelques précisions sur l'organisation de cette Fête. P.-A. Fardel remercie, également au nom des tireuses et des tireurs valaisans, de la confiance que la Conférence des présidents leur a accordée en approuvant la candidature. En collaboration avec son team, il mettra tout en œuvre pour garantir le bon déroulement de cette manifestation.

Daniel Troger (président de la commune de Rarogne) se réjouit de présenter «Le point de rencontre Valais/Wallis 2015». Une telle candidature doit être préparée de longue date. En la personne du Conseiller national Christoph Darbellay, ils peuvent compter sur l'appui d'un président dynamique, présent et efficace achever l'étude de faisabilité. Egalement soutenus par des personnalités de la Société cantonale de tir et des milieux politiques, ils ont jugé opportun de présenter leur dossier. En raison de l'emplacement idéal dans la plaine du Rhône, l'accessibilité du canton de Valais par la NEAT, la région ne peut plus être considérée comme limitrophe, et le fait que le Sport de tir représente une discipline prisée tant par les aînés que par les jeunes, la Fédération sportive valaisanne de tir a été amenée à poser sa candidature pour cette grande manifestation que représente la Fête fédérale de tir 2015.

D. Troger présente le canton de Valais avec ses nombreuses spécificités, sa culture et ses traditions. Il présente particulièrement les régions de Rarogne et de Viège qui formeront le berceau de la Fête fédérale de tir. De manière détaillée, il informe les délégués sur les infrastructures de cette région.

D. Andres remercie D. Troger et P.-A. Fardel, d'avoir accepté ce mandat afin de nous offrir une nouvelle Fête fédérale de tir en 2015.

### 16.3 Assemblée des délégués 2011

D. Andres annonce que la prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 30 avril 2011 à Aarau.

Au sujet du point 16 de l'ordre du jour, Divers, la parole n'est pas demandée.

D. Andres remercie sincèrement le Comité d'organisation de l'Assemblée des délégués, en particulier:

- le Service technique qui a assuré le parfait déroulement de l'assemblée,
- les traductrices,
- toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Secrétariat général pour l'ensemble des préparatifs, l'organisation et la présentation des objets: Ivo Hermann, Patrick Lambrigger, Philippe Lüthy, Chantal Schwab et Alexandra Schilling,
- l'équipe de Ruth Siegenthaler: August Wyss, Urs Werthmüller et Urs Boller,
- Urs Weibel, chef du Centre de compétences Sport d'élite et Arnold Näf, chef du Centre de compétences Organe de publication officiel,
- le Comité, mais particulièrement Hans Sameli et Hans-Ruedi Alder,
- Marcel Suter et son CO,
- Christian Stettler, chef d'exploitation du Forum Ried,
- les sponsors, les donateurs et les équipementiers de la FST.

A. von Känel remercie à son tour Dora Andres pour le travail qu'elle a fourni au cours de l'année écoulée et la magistrale façon avec laquelle elle maîtrise les sujets pas toujours simples de l'Assemblée des délégués et des autres réunions qui se sont déroulées à Landquart.

Il se réjouit, avec ses collègues du Comité FST, de poursuivre leur collaboration avec elle au sein du Comité.

D. Andres termine la séance selon sa propre devise, OCT: franchise, confiance et transparence.

D. Andres clôt l'Assemblée des délégués 2010 à 16h 30 et souhaite à tous les participants un bon retour dans leurs foyers.


Pour le Procès-verbal:

Manuela Bättig

Büroservice M. Bättig, Neuenkirch





Comité 2011				
	Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
	Présidente	Andres Dora Richtersmattweg 80 Postfach 13 3054 Schüpfen	Tél. B 031 872 03 12 Fax B 032 675 08 60 Mobile 079 344 66 44	dora.andres@bluewin.ch dora.andres@swissshooting.ch
	Vice-président/ Chef Division Carabine 10/50m	von Känel Andreas Engelhardstrasse 100 3280 Murten	Tél. P 026 670 40 67 Mobile 079 653 49 68	andreas@phvk.ch
	Chef Division Fusil 300m	Siegenthaler Daniel Leginglenstrasse 17 7320 Sargans	Tél. P 081 723 76 62 Tél. G 081 725 15 40 Fax P 081 723 76 62 Fax G 081 725 15 22 Mobile 078 666 76 62	daniel-siegenthaler@bluewin.ch daniel.siegenthaler@swissshooting.ch
	Chef Division Pistolet	Röthlisberger Paul Ulmenstrasse 51 8500 Frauenfeld	Tél. G 052 730 02 22 Fax G 052 730 02 23 Mobile 079 600 30 40	paul.roethlisberger@swissshooting.ch
	Membre du Comité	Filippini Luca Ra Bressanèla 16 6968 Sonvico	Tél. P 091 930 08 60 Tél. G 091 808 12 65 Mobile 079 401 75 73	uca@ftst.ch luca.filippini@swissshooting.ch
	Membre du Comité	Kuratle Werner Gadenstatt 21 9050 Appenzell	Tél. P 071 787 52 87 Mobile 079 247 20 21	werner.kuratle@bluewin.ch werner.kuratle@swissshooting.ch



### Liste des présidents d'honneur et Membres d'honneur

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Lieu	Date de naissance	Honoré par				Remarque
						FST	SSTS	FSTR	FOST	
<b>MEMBRES D'HONNEUR</b>										
Aebersold	Claude	Hohmadstrasse 2	3600	Thun	14.07.1936	2002				
Aerni	Willi	Allmendweg 12	4713	Matzendorf	21.10.1933	2002			2001	
Anliker	Trudy	Büelstrasse 24	6052	Hergiswil	31.08.1930	1997				EM ISSF 2002
Augstburger	Werner	Moosackerstrasse 7	5734	Reinach AG	08.08.1954	2007				
Baumann	Marcel	Bachstrasse 15	8604	Volketswil	10.05.1950	2002			2002	
Beaud	Roger	Weidenstrasse 10	8645	Jona	30.12.1936	2002			1991	
Berger	Roland	Schorenstrasse 21 A	3604	Thun	18.10.1931	1998				
Bolli	Heinz	Hallauerstrasse 29	8213	Neunkirch	04.04.1944	2002	2002			EP SSSV 2002
Bolliger	Heinz	Claridenweg 3	8604	Volketswil	30.07.1942	2001	1994			
Bulliard	Jean	Route des Pervenches 5	1700	Fribourg	15.05.1930	2005				
Casanova	Claudio	Tellostrasse 19	7000	Chur	10.05.1936	1986				
Casutt	Othmar	Lindachstrasse 24	3038	Kirchlindach	17.12.1946	2004				
Deutsch	Henri	Rue de la Prulay 59	1217	Meyrin	24.04.1937	2002	1988			
Dousse	Jacques	Ambassade de Suisse 142, rue de Grenelle	F-75007	Paris	05.08.1948	2004				
Dummermuth	Fritz	Riedmattenweg 12	3700	Spiez	24.04.1943	2002	1992			
Egger	Adolf	Wettsteinstrasse 24	8332	Russikon	18.03.1926	2002	1976			
Eggler	Jean	21, route de Bénex	1197	Prangins	23.10.1936	2006				
Eisenring	Karl	Himmelreichstrasse 33	8570	Weinfelden	18.01.1937	2006				
Fischer	Hans	Kirchweg 41a	5415	Nussbaumen	05.05.1943	2002			2002	
Fischer	Walter	Soulalex	1937	Orsières	03.02.1926	2002	1988			
Fischlin	Joseph	Säntisweg 14	8630	Rüti ZH	30.07.1947	2001				
Forster	Albert	Giessenweg 21	6403	Küssnacht a. R.	16.08.1935	1996		1996		
Gasser	Richard	Buchholzstrasse 7a	3604	Thun	06.06.1935	1996				
Gfeller	Fritz	Bälliz 46	3600	Thun	04.11.1928	2002	1988			
Gisler	Hans	Flüelerstrasse 55	6460	Altdorf	19.06.1940	1997				EM Treffen 2005
Glatz	David	Nelkenweg 6	4900	Langenthal	04.06.1933	1998				EP SSV 1998 EM Treffen 2008
Gnägi	Hans	Haldenstrasse 149	8055	Zürich	25.01.1927	2002	1995			
Grünenwald	Jean-Paul	Rue des Oeuches 1	2842	Rossemaison	22.06.1946	2001				
Gut	Alfred	Mitteldorfstrasse 5	8458	Dorf	29.08.1944	2002	2002			
Guth	Niklaus	Gundeldingerstrasse 135	4053	Basel	02.11.1945	2002			2002	
Gutmann	Dr. Hugo	Lindenstrasse 2	4153	Reinach BL	04.08.1923	1996		1987		
Habrik	Erwin	Parkstrasse 8/Postfach	8280	Kreuzlingen 2	18.07.1937	2006				
Haller	Peter	Juchrain 2	5436	Würenlos	15.10.1947	2002	2000			
Hänni	Hans	Terrassenstrasse 6	4512	Bellach	13.09.1938	1997				
Hasler	Ernst	Via Calundis 33	7013	Domat/Ems	22.09.1940	2003				
Häsler	Heinz	Rütti	3814	Gsteigwiler	21.07.1930	1993				
Hauptli	René	Luegislandstrasse 47	8051	Zürich	04.01.1941	2002			1995	
Häuselmann	Ernst	Postfach 221	4310	Rheinfelden	03.03.1948	1997				
Hegner	Fritz	Sonnenhofstrasse 15	8853	Lachen am See	09.05.1917	2002	1954			
Heinzen	Richard	Weriweg 29	3902	Glis	02.12.1954	2002	2002			



Nom	Prénom	Adresse	NPA Lieu	Date de naissance	Honoré par				Remarque
					FST	SSTS	FSTR	FOST	
Heiz	Martin	Sonnenbergstrasse 13	5734 Reinach AG	20.10.1950	2005				
Hemmi	Georg	Heroldstrasse 6a	7000 Chur	15.03.1935	1996		1994		EM Treffen 2006
Hinderling	Ruedi	Hegistrasse 45	8404 Winterthur	29.07.1933	2002			1994	
Hirschi	Erich	Waldegweg 3	3633 Amsoldingen	05.08.1935	2004				
Hirter	Hermann	Irisweg 14	4563 Gerlafingen	29.04.1938	2002			1994	
Hofer	Walter	Hauptstrasse 36	4562 Biberist	11.11.1926	2001				
Imfeld	Erwin	Brunnmattweg 11	6060 Sarnen	05.02.1947	1997				
Isler	Hans	Gotthelfstrasse 3	8352 Rätterschen	28.11.1928	2002			1985	
Joss	Jean-Jacques	NNSC Panmunjom / Korea EDA Kurier	3003 Bern	10.04.1953	2008				
Just	Bruno	Postfach (Vogel & Schächli)	8042 Zürich	06.08.1942	2002			1988	
Kobel	Hector	Alte Bahnhofstrasse 3	3110 Münsingen	14.05.1915	2002	1984			
Kohler	Raoul	Rue des Bains 21	2503 Bienne	08.12.1921	2002	1973			
Krähenbühl	Markus	Zwygartenstrasse 25	3703 Aeschi BE	24.08.1938	2002	1982			
Küchler	Simon	Bitzistrasse 16	6422 Steinen	16.07.1937	2002	1999			EM Treffen 2009
Kümin	Anton	Parkweg 6	6330 Cham	10.07.1939	1998				
Kunz	Otto	Chemin des Clochettes 19	1206 Genève	10.12.1938	1996		1991		EM Treffen 2003/2007
Liaudat	André	Av. L.-Weck-Reynold 34	1700 Fribourg	28.07.1937	2004				
Loretan	Dr., Willy	Röseliweg 8	4800 Zofingen	15.06.1934	1988				
Mäder	René	Studweidstrasse 45	3700 Spiez	18.03.1940	1998				EM Treffen 2002
Mangold	Walter	Käshaldenstrasse 21	8052 Zürich	06.07.1920	2002			1988	
Meyer	Ruedi	Heckenweg 27	3007 Bern	07.02.1949	1999				
Mohr	Paul	Ziegelhofweg 5	4303 Kaiseraugst	01.06.1927	1989				
Morend	Raphy	Av. du Simplon 19	1890 St-Maurice	31.10.1936	1999				
Morerod	Michel	Chalet l'Eau-Vive	1873 Val d'Illicz	18.05.1926	1983				
Munier	Albert	Rue du Terroir 20	1180 Tartegnin	20.02.1936	2001				
Ochsner	Jeri	Wüflingerstr. 22, Postfach	8408 Winterthur	07.08.1938	2002			2002	
Ogi	Adolf		3312 Fraubrunnen	18.07.1942	2001				
Piller	Ferdinand	Wabersackerstrasse 104	3097 Liebefeld	17.11.1942	2010				
Ramelli	Edy	Via Ginnasio 2	6710 Biasca	15.03.1941	2008				
Reinmann	Fritz	Breitfeldstrasse 35a	3014 Bern	19.11.1949	2002			2002	
Roth	Alois	Denkmalstrasse 13	6006 Luzern	14.07.1931	2002			2002	
Schaffner	Fritz	Hümpeliweg 12	4414 Füllinsdorf	03.07.1945	2010				
Schirmeister	Carlo	Via Maderno 6 / CP 1329	6830 Chiasso	06.07.1927	2002	1999			
Schmid	Peter	Kirchlindachstrasse 17	3053 Münchenbuchsee	28.09.1941	2006				EP 2006
Schmid	Samuel	Hubacherweg 7	3295 Rüti b. Büren	08.01.1947	2009				
Schütz	Beat	Gurtenenfeldweg 19	4900 Langenthal	17.04.1947	2002			2002	
Schwarz	Gottfried	Alte Landstrasse 52	2542 Pieterlen	30.04.1925	1986				
Schwertfeger	Kurt	Spinnereistrasse 21	8640 Rapperswil	27.05.1934	2002			2001	
Seiler	Willi	Wiesenstrasse 26	4912 Aarwangen	14.06.1945	2002	1999			
Siegenthaler	Rolf	Germaniastrasse 15	8006 Zürich	27.07.1928	1991				
Stähelin	Philipp	Rheinstrasse 16	8500 Frauenfeld	02.04.1944	2006				
Stalder	Peter	Moosbergstrasse 11	4912 Aarwangen	28.10.1955	2002	2002			
Stammbach	Kurt	Pilatusweg 21	4800 Zofingen	08.11.1932	2001				



Nom	Prénom	Adresse	NPA Lieu	Date de naissance	Honoré par				Remarque
					FST	SSTS	FSTR	FOST	
Stäuble	Maja	Postfach 146	4654 Lostorf	31.01.1937	2007				
Stäuble	Peter	Postfach 146	4654 Lostorf	24.04.1937	2008				
Steiner	Hans	Sennhofstrasse 26 A	5453 Remetschwil	13.06.1927	2002	1978			
Strübin	Crispinus	Widmannstrasse 27	4410 Liestal	24.10.1919	1983				
Stutzmann	Heinz	Lehenmattstrasse 308/15	4052 Basel	30.04.1959	2002	1994			
Tobler	Arthur	Laubbergstrasse 28	8192 Glattfelden	22.04.1929	2002	1979			
von Känel	Hans	Obstgartenstrasse 18	8302 Kloten	04.03.1938	2002				EM Treffen 2004
Walsler	Werner	via S. Abbondio 1	6925 Gentilino	10.05.1958	1999				
Weltert	Josef	Chesa Zamalek / 2	7515 Sils/Baselgia	16.11.1937	2002				EM Treffen 2010
Widmer	Urs	Turmstrasse 39	8400 Winterthur	20.12.1927	1991				
Willi	Hans	Zwinglistrasse 37	9000 St. Gallen	23.04.1934	2001		1989		
Wipfli	Ruth	Weieracherstrasse 9	8184 Bachenbülach	30.07.1954	2002			2002	
Zahner	Alois	Talweg 5	4126 Bettingen	19.02.1943	1998				
Zeller	Philippe	Riant-Val 10	1012 Lausanne	23.04.1933	2004				

**Depuis 44 ans**

## **A la pointe de la technique système idéal, performant et fiable**

- Travaux de réparation et d'entretien ainsi que service de pièce de rechange pour tous rameneurs manufacturés
- Travaux de réparation et d'entretien des pièges à balles de marque RUAG, INAUEN et ACO
- Remise en état, réparations des pièges à balles du système INAUEN

**Livrable de suite: Pièges à balles 300m sans remplissage de granulé de caoutchouc**

Pièges à balles  
tous calibres  
toutes distances

Installations de cibles  
et rameneurs pour toutes  
disciplines et toutes distances

Pare-balles  
de  
sécurité



[info@leu-helfenstein.ch](mailto:info@leu-helfenstein.ch)

[www.leu-helfenstein.ch](http://www.leu-helfenstein.ch)













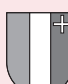

**Droit de représentation FST au 30.11.2010**

Société	Nom	Droit de représentation jusqu'à présent	Licences pour les droits de représentation au 30.11.2010	Droit de représentation 30.11.2010	Modifications en comparaison de 2009
1.01	Zürcher Schiesssportverband	21	8'509	21	0
1.02	Berner Schiesssportverband	34	14'868	33	-1
1.03	Luzerner Kantonalschützenverein	10	3'599	11	1
1.04	Urner Kantonalschützenverband	5	551	5	0
1.05	Schwyzner Kantonal-Schützengesellschaft	7	1'618	7	0
1.06	Obwaldner Kantonalschützengesellschaft	4	420	4	0
1.07	Nidwaldner Kantonalschützengesellschaft	5	638	5	0
1.08	Glarner Kantonalschützenverein	5	841	5	0
1.09	Zuger Kantonal-Schützenverband	5	638	5	0
1.10	Freiburger Kantonalschützenverein	12	4'059	12	0
1.11	Solothurner Schiesssportverband	11	4'015	12	1
1.12	Kantonalschützenverein Basel-Stadt	4	334	4	0
1.13	Kantonalschützengesellschaft Baselland	9	2'742	9	0
1.14	Schaffhauser Kantonschützenverband	6	1'018	6	0
1.15	Appenzell-Ausserrhodischer Kantonschützenverein	5	594	5	0
1.16	Appenzell Innerrhoder Kantonschützenverband	4	361	4	0
1.17	St. Gallischer Kantonschützenverband	13	4'415	12	-1
1.18	Bündner Schiesssportverband	10	3'114	10	0
1.19	Aargauer Schiesssportverband	17	6'961	17	0
1.20	Thurgauer Kantonschützenverband	11	3'825	11	0
1.21	Federazione Ticinese delle Società di Tiro	7	1'459	6	-1
1.22	Société Vaudoise des Carabiniers	12	3'913	11	-1
1.23	Walliser Schiesssport Verband	8	2'069	8	0
1.24	Société Neuchâteloise de Tir Sportif	5	903	5	0
1.25	Association sportive genevoise de Tir	5	956	5	0
1.26	Fédération Jurassienne de tir	5	808	5	0
1.36	Sportschützenverband beider Basel	4	227	4	0
1.37	Freiburgischer Sportschützenverband	5	744	5	0
1.41	Sportschützenverband An der Linth	4	236	4	0
1.43	Nordschweizer Sportschützenverband	4	98	4	0
1.44	Ostschweizer Sportschützenverband	6	1'007	6	0
1.47	Société vaudoise des tireurs sportifs	4	460	4	0
1.50	Zentralschweizer Sportschützenverband ZSV	5	959	5	0
<b>Total Sociétés cantonales de tir et Sous-Fédérations</b>				<b>270</b>	<b>-2</b>
<b>Total Sociétés suisses de tir à l'étranger</b>		1 par société		<b>41</b>	<b>0</b>
<b>Total Membres d'honneur</b>		1 par personne		<b>99</b>	<b>-5</b>
<b>Total Associations membres</b>		selon répartition		<b>20</b>	<b>0</b>
<b>Total Comité</b>		1 par personne		<b>6</b>	<b>-1</b>
<b>Total Droit de représentation AD 2011</b>				<b>436</b>	<b>-8</b>




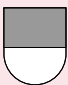












## Présidents des Sociétés cantonales de tir, des Associations et des Fédérations








Organisation	Nom/Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
 <b>AGSV</b> Aargauer Schiesssportverband	Häusermann Werner Gartenstrasse 5 5737 Menziken	Tél. P 062 771 80 42 Fax P 062 771 80 42 Mobile 079 343 79 43	P: haeusermann.w@bluewin.ch G: werner.haeusermann@agsv.ch
 <b>KSV AR</b> Kantonalschützenverband Appenzell-Ausserrhodon	Preisig Bruno Rüthofstrasse 23a 9052 Niederteufen	Tél. P 071 333 27 64 Tél. B 071 335 03 91 Mobile 079 373 12 28	praesident@ksv-ar.ch
 <b>BSSV</b> Berner Schiesssportverband	Salzmann Werner Breite 7 3317 Mülchi	Tél. P 031 765 57 88 Tél. B 031 633 92 56 Fax P 031 765 65 88 Fax B 031 633 93 60	werner.salzmann@bssvbe.ch
 <b>KSG BL</b> Kantonalschützen- gesellschaft Baselland	Harisberger Walter Munzachstrasse 1a 4410 Liestal	Tél. P 061 811 47 87 Mobile 079 448 73 12	wharisberger@vtxmail.ch
 <b>KSV BS</b> Kantonal-Schützenverein Basel-Stadt	Haberthür Benjamin Im Wygärtli 14 4114 Hofstetten	Mobile 079 366 19 84	benjamin.haberthuer@gmail.com
 <b>FKSV</b> Freiburger Kantonalschützenverein	Vonlanthen Rudolf Oberzelg 7 1735 Giffers	Tél. P 026 418 15 65 Tél. B 026 347 18 18 Mobile 079 679 29 57	r.vonlanthen@sctf.ch
 <b>ASGT</b> Association sportive genevoise de tir	Kunz Otto Ch. des Clochettes 19 1206 Genève	Tél. P 022 347 15 25 Mobile 079 754 78 19	otto-kunz@bluewin.ch
 <b>GL KSV</b> Glarner Kantonalschützenverein	Lienhard Fredy Landstrasse 113 8865 Bilten	Tél. P 055 615 19 27 Fax B 055 619 54 11 Mobile 079 335 31 65	fredy.lienhard@glksv.ch
 <b>BSV</b> Bündner Schiesssportverband	Suter Marcel Via Volta 1 7013 Domat/Ems	Tél. P 081 284 00 10 Tél. B 081 257 72 20 Fax B 081 257 75 05 Mobile 079 331 66 62	marcel.suter@kbsv.ch
 <b>FJT</b> Fédération Jurassienne de Tir	Meier Ruedi Rue des Rangiers 22 2882 St-Ursanne	Tél. P 032 461 31 30 Fax P 032 461 31 30 Mobile 079 595 74 04	ruedi.meier@jed-af.ch
 <b>LKSV</b> Luzerner Kantonalschützenverein	Dahinden Hans-Jörg Untertor 4915 St. Urban	Tél. P 062 929 09 41 Tél. B 062 785 03 02 Mobile 079 321 39 54	hj.dahinden@bluewin.ch
 <b>SNTS</b> Neuchâteloise Société Cantonale Vizepräsident	Bibler Julien Derrière l'Eglise 7 2054 Chézard-St-Martin	Tel. P 032 853 80 91	julien.bibler@snts.org
 <b>SNTS</b> Neuchâteloise Société Cantonale Vizepräsident	Burdet Donald Rue des Coteaux 3 2016 Cortaillod	Tél. P 032 842 66 48 Tél. B 032 842 36 81 Mobile 079 476 62 82	P: dburdet2016@bluewin.ch G: donald.burdet@snts.org
 <b>KSG NW</b> Kantonalschützen- gesellschaft Nidwalden	Waser Paul Hofurlistrasse 6 6373 Ennetbürgen	Tél. P 041 620 04 59 Tél. B 041 620 24 58 Fax B 041 620 71 24 Mobile 079 642 04 58	wasergut@bluewin.ch



Organisation	Nom/Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
 <b>KSG OW</b> Kantonale Schützengesellschaft Obwalden	Neiger Stephan Büntenmatt 7 6060 Sarnen	Tél. P 041 660 13 70 Mobile 079 623 95 53	stephanneiger@gmx.chh
 <b>SG KSV</b> St. Gallischer Kantonalschützenverband	Büchler Jakob Matt 8723 Maseltrangen SG	Tél. P 055 615 15 24 Tél. B 055 615 15 24 Mobile 079 230 67 26	buechler@linth.net
 <b>SH KSV</b> Schaffhauser Kantonalschützenverband	Meier Martin Schützweg 24 8222 Beringen	Tél. P 052 685 27 30 Tél. B 052 632 17 38 Fax B 052 632 17 30 Mobile 079 446 83 39	P: martin.meier@shinternet.ch G: martin.meier@altrash.ch
 <b>SOSV</b> Solothurner Schiesssportverband	Hammer Heinz Kornhausstrasse 4 Postfach 259 4622 Egerkingen	Tél. P 062 398 29 62 Tél. B 062 398 29 61 Fax B 062 398 44 51 Mobile 079 628 24 42	heinz.hammer@sosv.ch
 <b>SKSG</b> Schwyzer Kantonal- schützengesellschaft	Weber Markus Schönenboden 15 8852 Altendorf	Tél. P 055 442 17 02 Mobile 079 788 39 00	markus.weber@sksg.ch
 <b>TKS</b> Thurgauer Kantonal- Schützenverband	Müller Hubert Obergutstrasse 8 8273 Triboltingen	Tél. P 071 664 37 18 Fax P 071 664 37 18 Mobile 079 303 44 25	hubert.mueller@gmx.ch
 <b>FTST</b> Federazione Ticinese delle Società di Tiro	Marzorini Oviedo Casella postale 331 6602 Muralto	Tél. B 091 735 35 50 Fax B 091 735 35 55 Mobile 079 337 31 21	P: oviedo@ftst.ch G: omarzorini@marzorini-canevascini.ch
 <b>KSV UR</b> Kantonalschützenverband Uri	Arnold Adrian Zwyergasse 24 6460 Altdorf	Tél. P 041 871 36 60 Tél. B 041 875 24 27 Mobile 079 857 41 11	P: arnold_adi@bluewin.ch G: adi.arnold@ur.ch
 <b>SVC</b> Société Vaudoise de Carabiniers	Haas Pierre-André Avenue de Bussy 45 1510 Moudon	Tél. P 021 905 41 49 Fax P 021 905 41 49 Tél. B 021 316 51 26 Mobile 079 210 47 12	pierre-andre.haas@bluewin.ch
 <b>WSSV</b> Walliser Schiesssport Verband	Fardel Pierre-André Rue du Veillard 16 1906 Charrat	Tél. P 027 746 43 25 Mobile 079 460 77 68	president@fsvt.ch
 <b>ZKSV</b> Zuger Kantonal- Schützenverband	Reichenbach Hansruedi Schönggrund 33 6343 Rotkreuz	Tél. P 041 792 12 83 Tél. B 044 733 37 65 Fax B 044 732 27 65 Mobile 079 211 60 47	hrreichenbach@datazug.ch
 <b>ZHSV</b> Zürcher Schiesssportverband	Stähli Urs Höraaweg 6 8477 Oberstammheim	Tél. P 052 745 25 35 Tél. B 044 247 25 78 Fax B 044 247 26 68 Mobile 079 247 10 13	P: urs.staehli@bluewin.ch G: urs.staehli@zhsv.ch



### Présidents des Sous-Fédérations de l'ex SSTS

Organisation	Nom/Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
 <b>SVBB</b> Sportschützenverband beider Basel	Hüppi Beat Im Zielacker 5 4112 Bättwil-Flüh	Tél. P 061 731 19 29 Mobile 079 759 65 39	beathueppi@svbb.ch
 <b>SFTS</b> Société fribourgeoise des tireurs sportifs	Tornare Paul Rue Pierre Sciobéret 2 1630 Bulle	Tél. P 026 912 58 41 Fax P 026 912 58 41	p-tornare@websud.ch
 <b>SSVL</b> Sportschützen-Verband an der Linth	Egli Niklaus Dorfstrasse 62 8717 Benken	Tél. B 055 283 26 36 Fax B 055 283 26 30	niklaus.egli@keso.com
 <b>NSSV</b> Nordschweizer Sportschützen-Verband	Weber Thomas Propstei 12 8259 Wagenhausen	Tél. P 052 741 30 80 Mobile 079 285 91 67	rtweber@bluewin.ch
 <b>OSPSV</b> Ostschweizer Sportschützen-Verband	Schillinger Marcel Nordstrasse 8 9220 Bischofszell	Tél. P 071 422 43 13 Mobile 078 646 77 82	mschilliger@bluewin.ch praesident@ospsv.ch
 <b>SVTS</b> Société vaudoise des tireurs sportifs	Decrausaz Gilbert Chemin Tornafou 7 1823 Glion	Tél. P 021 983 71 04 Mobile 078 812 78 91	gildeux@bluewin.ch
 <b>ZSV</b> Zentralschweizerischer Sportschützen-Verband	Achermann Walter Güterstrasse 25 6374 Buochs	Tél. P 041 620 31 08 Tél. B 041 620 17 91 Fax B 041 620 27 91	pwachermann@bluewin.ch



## POLYTRONIC INTERNATIONAL AG

Pilatusstrasse 12  
5630 Muri

Tel. 056 675 99 11  
 Fax 056 675 99 12  
[www.polytronic.ch](http://www.polytronic.ch)

**Présidents des Commissions**

Organisation	Nom/Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
<b>Commission disciplinaire et de recours (CDR)</b>			
Président	Rickli-Lehmann Markus Bälliz 67 3600 Thun	Tél. B 033 222 13 22 Fax B 033 222 13 25	markus.rickli@notariatthun.ch
<b>Commission de gestion (CG)</b>			
Président	Waser Peter Kronenpark 1 6374 Buochs	Tél. P 041 620 25 17 Tél. B 041 619 22 60 Fax B 041 619 22 29 Mobile 079 615 92 65	waser.fam@kfnmail.ch

**Conseil de Fondation «Foyer des Tireurs»/Conseil de Fondation Cofondation «Sport de tir»**

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
Président	Dr. Fässler Ulrich Haldenstrasse 4 6006 Luzern	Tél. B 041 417 44 13 Fax B 041 417 40 77 Mobile 079 208 85 25	ufaessler@bluewin.ch

**Conseil de Fondation «Musée suisse du tir»**

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
Président	Meyer Ruedi Heckenweg 27 3007 Bern	Tél. P 031 889 07 91 Tél. B 031 978 17 17 Fax B 031 978 17 18 Mobile 079 354 70 66	ruedi@meyer-co.ch
Conservatrice du Musée suisse du tir	Weber Cornelia Bernastrasse 5 3005 Bern	Tél. B 031 351 01 27 Fax B 031 351 08 04 Mobile 079 436 78 05	info@schuetzenmuseum.ch

**Secrétariat général de la FST 2010**

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
<b>FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR</b>			
	Lidostrasse 6 6006 Luzern	Tél. B 041 370 82 06 Fax B 041 370 57 17	E-Mail: fst-ssv@swissshooting.ch Homepage: www.swissshooting.ch
Directeur dès 01.08.2010	Nyfeler Patrick	Tél. B 041 370 82 06 Mobile 079 524 71 67	patrick.nyfeler@swissshooting.ch
Service Secrétariat général	Schwab Chantal	Tél. B 041 370 82 06	chantal.schwab@swissshooting.ch
	Gambaro Laura	Tél. B 041 370 57 02	laura.gambaro@swissshooting.ch
	Schilling Alexandra (bis 31.07.2010)	Tél. B 041 370 57 02	alexandra.schilling@swissshooting.ch
Service Tir	Lüthy Philippe	Tél. B 041 370 82 07 Mobile 079 686 62 83	philippe.luethy@swissshooting.ch
Service Finances / AFS	Lambrigger Patrick (Rempl. du Directeur)	Tél. B 041 370 57 08	patrick.lambrigger@swissshooting.ch
Service Info/Média/Marketing/Internet	Hermann Ivo	Tél. B 041 370 57 05 Mobile 079 524 64 66	ivo.hermann@swissshooting.ch



### Secrétariat général de la FST 2010 (Suite)

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
Service Formation / Relève/Arbitrage	Siegenthaler Ruth Leginglenstrasse 17 7320 Sargans	Tél. P 081 723 76 62 Mobile 079 272 41 07	ruth.siegenthaler@swissshooting.ch
Assistant Service Formation / Relève / Juge Rempl. Chef du Service	Werthmüller Urs Lidostrasse 6 6006 Luzern	Tél. B 041 370 56 14 Mobile 079 524 71 43	ssv-ausbildung-nwf@swissshooting.ch
Chef Centre de compétence Sport d'élite	Weibel Urs Lidostrasse 6 6006 Luzern	Tél. B 041 370 82 19 Fax B 041 370 57 17 Mobile 079 311 09 49	urs.weibel@swissshooting.ch
Secrétariat Sport d'élite (SpE) / Webmaster SpE	Gassmann Edith Lidostrasse 6 6006 Luzern	Tél. B 041 370 57 30 Fax B 041 370 57 17	edith.gassmann@swissshooting.ch
<b>Services extérieurs</b>			
Service Formation / Relève Secrétariat Relève	Boller Urs R. Aegertenstrasse 7 5200 Brugg	Tél. P 056 441 23 65 Tél. B 056 441 38 41 Fax B 056 442 30 20	ssv-aa@swissshooting.ch
Service Formation / Relève Arbitrage / Organisation compétitions	Wyss August Flurstrasse 14 8887 Mels	Tél. P 081 723 78 52 Fax P 081 723 78 52 Mobile 079 449 92 74	august.wyss@bluewin.ch
Secrétariat CSS-300/25/50	Frey Richard Bettenstrasse 10 8215 Hallau	Tél. B 052 681 50 03 Tél. P 052 681 28 05 Fax P 052 681 28 56	rf.hallau@sunrise.ch
Secrétariat Cible campagne 300/25	Campani Hedy Moosweg 3 4312 Magden	Tél. B 061 841 14 84 Mobile 079 790 64 27	campani@sunrise.ch
Porte-drapeau FST	Thut-Hächler Hansueli Altacker 27 5707 Seengen	Tél. P 062 777 10 63 Tél. B 058 585 23 43 Mobile 079 209 21 66	P: thusealt27@swissonline.ch G: hansueli.thut@ch.abb.com

### Internet 2010

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
Rempl. Webmaster FST	Kläfiger René Rebenweid 11 6332 Hagendorn	Tél. B 041 747 07 90 Tél. P 041 740 64 40 Fax B 041 747 07 48 Mobile 079 241 02 00	rene.klaefiger@softec.ch

### Administration de la Fédération et des Sociétés 2010

Fonction	Nom / Adresse	Téléphone / Fax	E-Mail
Techn. Support	Lambrigger Patrick Lidostrasse 6 6006 Luzern	Tél. B 041 370 57 08 Fax B 041 370 57 17	patrick.lambrigger@swissshooting.ch
Software	AP Schweiz Informatik Steffen Renato Luzernerstrasse 12 6037 Root	Tél. B 041 798 04 70 Fax B 041 798 04 88	rst@ap-informatik.ch





<b>Délais 2011</b>		
<b>Objet</b>	<b>Délais</b>	<b>Remarques</b>
Séance technique: Chefs Tirs libres des SCT	22 janvier (a/f)	Sur invitation
Conférence e.o. des présidents	10 février	Olten
Expédition des cartes de licence	dès le 28 février	Beorda AG Kantonsstrasse 101 6234 Triengen
Encaissement: 1 <sup>ère</sup> facture des prestations de la Fédération aux SCT/SF	1 <sup>er</sup> mars	Secrétariat général FST
Conférence des présidents 1/11	29 avril	Aarau
Assemblées des délégués 2011 · USS Assurances · Fédération sportive suisse de tir	29 avril (soir) 30 avril (matin)	Aarau
Proposition de remise des médailles du mérite	31 mai	Sociétés de tir au secrétariat des SCT/SF
Annonce des Fêtes de tir, des Concours des sociétés et de match pour carabine et pistolet 10m par les SCT/SF à la FST	1 <sup>er</sup> juin	CR Tirs libres Pistolet Adolf Fuchs Schötzhüsli 9108 Gonten afuchs@bluewin.ch
Encaissement: facture pour la «tune» des tireurs aux SCT/SF	30 juin	Secrétariat général FST
Proposition de remise des médailles du mérite par les SCT/SF à la FST	31 août	Secrétariat général FST
Rapport sur des cours JT et les concours JT	1 <sup>er</sup> septembre	CR Jeunes Tireurs Walter Meer Riedern 70 3182 Ueberstorf walter.meer@bluewin.ch
Décompte et rapport sur les Concours individuels 300/25/50m	30 septembre	Chef de concours CI-300/25/50m Thomas Scherer Wilenstrasse 128 8832 Wilen scherer@webforce.ch
Versement des taxes de Concours individuels 300/25/50m	30 septembre	Secrétariat général FST
Proposition de remise des distinctions pour les tireurs sportifs par les SCT/SF à la FST	1 <sup>er</sup> octobre	Henri Deutsch 59, Rue de la Prulay 1217 Meyrin deutsch.h@bluewin.ch
Annonce des distinctions pour les moniteurs JT par les SCT à la FST	1 <sup>er</sup> octobre	Secrétariat général FST
Conférence des présidents 2/11	28 octobre	Haus des Sports, Ittigen
Liste des distinctions de la maîtrise en campagne par les SCT à la FST	31 octobre	Secrétariat général FST
Annonce des Fêtes de tir, des Concours des sociétés et de match pour carabine 50m, fusil 300m et pistolet 25/50m par les SCT/SF à la FST	1 <sup>er</sup> novembre	CR Tirs libres Pistolet Adolf Fuchs
Séance technique: moniteurs JT	6 novembre (a/f)	Sur invitation
Séance technique: Service Formation/ Relève	18 – 19 novembre (a/f)	Sur invitation
Liste des mentions pour les exercices fédéraux obligatoires par les SCT à la FST	30 novembre	Secrétariat général FST
Décompte de toutes les Fêtes de tir, de tous les Concours des sociétés et de match à toutes les distances (fusil, carabine et pistolet) par les SCT/SF à la FST	30 novembre	CR Tirs libres Fusil 300m Hans Ulrich Wildeisen Buchweg 139 5018 Erlinsbach hu.wildeisen@bluewin.ch
Versement des taxes de toutes les Fêtes de tir, de tous les Concours des sociétés et de match à toutes les distances (fusil, carabine et pistolet) par les SCT/SF à la FST	30 novembre	Secrétariat général FST
Encaissement: 2 <sup>ème</sup> facture des prestations de la Fédération aux SCT/SF	1 <sup>er</sup> decembre	Secrétariat général FST



**Erhältlich im guten  
Waffenfachhandel!**

# BRUNOX®

## Schweizer Waffenpflegespray Nr. 1

Swiss quality



**Getestet von  
Heckler&Koch  
und im Einsatz  
bei der  
Schweizerischen  
Munitionsunter-  
nehmung/RUAG**

**für Sport-, Jagd-, Militär-,  
Vorderlader- und Sammler-Waffen**

Löst

- Pulver-,
- Blei-,
- Kupfer-,
- Tombak- und
- Nickelrückstände

Schützt vor  
Verdrängt  
Neutralisiert  
Schmiert  
Enthält

- Korrosion
- Feuchtigkeit
- Handschweiss
- alle Teile
- kein Silikon,
- kein Teflon,
- kein Graphit
- kein Verharzen

Die Schweizerische Munitionsunternehmung SM (heute RUAG) hat das Produkt auf seine Wirksamkeit bezüglich der Laufreinigung getestet. Heute hat die RUAG das Produkt im Einsatz, weil die Tests ergaben, dass BRUNOX® Waffenpflegespray problemlos Nickel-, Blei-, Kupfer- und Tombak-Plattierungen als auch Pulverrückstände löst. Die hohe Reinigungskraft des Produktes führt zu Einsparungen bis zu einem Drittel an Zeit, an Putzbürsten und garantiert erst noch eine effizientere Laufreinigung.

BRUNOX® Waffenpflegespray ist auch ein hervorragendes Korrosionsschutzmittel, verdrängt, unterkriecht es doch sofort alle Feuchtigkeit und schützt nachhaltig vor Korrosion. Diese Funktion wissen ganz besonders auch alle Schwarzpulverschützen zu schätzen, die mit BRUNOX® den festsetzenden Schmauch mühelos entfernen und die Waffe gleichzeitig nachhaltig vor Korrosion schützen können.

Ebenso hält BRUNOX® Waffenpflegespray dem **Maschinenwaffentest** problemlos stand. Die Schmierwirkung ist nämlich bis -50 °C garantiert. Heckler&Koch hat diesen Test noch unter erschwerten Bedingungen durchgeführt. Es wurde eine P8, Kaliber 9mmx19 mit 15 Schuss (DNAG, DM A1 B2, 124grs (8,0g), Los: DAS 95 L 0856, HK-Ident-nr. 969 528.) geladen, anschließend mit BRUNOX® Waffenpflegespray konditioniert/geschmiert. Daraufhin wurde die Waffe samt den Magazinen während 160 Stunden bei -35 °C (statt während 3 Stunden bei -40 °C) eingelagert. Nach dieser Lagerung wurden beide Magazine ohne jede Beanstandung aus der Waffe verschossen. Sowohl der Schlagbolzeneinschlag (von 0,325) als auch der Hülsenauswurf (von 80° - 90°) **qualifiziert Heckler&Koch mit dem Prädikat gut.**

INFO und weltweiter Händlernachweis: BRUNOX AG, Telefon 055 285 80 80, Fax 055 285 80 81



Gesellschaft für ein freiheitliches Waffenrecht  
Société pour un droit liberal sur les armes  
Società per un diritto liberale sulle armi

Je veux devenir membre de  
**proTELL** pour une cotisation  
annuelle de Fr. 40.–

Je soutiens **proTELL**  
par un don

**proTELL** Tel. 061 723 28 03  
Secrétariat Fax 061 723 28 04  
3000 Berne www.protell.ch  
sekretariat@protell.ch

*proTELL s'oppose à tout durcissement  
de notre loi sur les armes*

*proTELL s'engage en faveur de l'application correcte  
de la législation sur les armes*

*proTELL défend les intérêts de tous les propriétaires  
d'armes*

## Rejoignez-nous!

Nom: .....

année: .....

Prénom: .....

Rue N°: .....

NP, lieu: .....

E-Mail: .....

Tél.: .....

Date: .....

Signature: .....